

**LE QUIOU (COTES-D'ARMOR) - L'ANCIENNE GARE**

**VILLA GALLO-ROMAINE**

**FOUILLE PROGRAMMEE ANNUELLE**

**2000**

**EVALUATION DU SITE**

**RAPPORT PRESENTE PAR ALAIN PROVOST**



**MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

**CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR**

**1678**

## Le Quiou (Côtes-d'Armor) - L'ancienne gare

### Villa gallo-romaine

#### Rapport de fouille programmée annuelle 2000 : évaluation du site

Site n° 22 263 001 AH

Autorisation n° 2000/005

Programme 020 : Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine médiévale et moderne.

Responsable scientifique : Alain Provost, archéologue indépendant

Equipe professionnelle : Romuald Ferrette : fouille, enregistrement, inventaire du mobilier.

Eric Philippe : fouille, enregistrement, topographie.

Jacky Meslin (stagiaire université) : fouille, enregistrement.

Bénévoles occasionnels : Marie-Christine Hautbois, Annie-Claude Loisel, Pascal Romano, Patrice Musa, Bernard Leprêtre (CERAPAR), Serge Sorinas (Société Archéologique de Corseul), Marcel Le Charpentier.

#### Remerciements :

MM. Deschamps, conservateur régional de l'Archéologie, Menez, conservateur du Patrimoine, Arramond, membre de la CIRA.

Mme Bizien-Jaglin, directrice du CeRAA.

MM. Nogues, conseiller général du Canton d'Evran, Martin, président du District de Dinan, Reynes, président de la Communauté de communes du pays d'Evran, Proust, maire du Quiou.

M. Delaroche, propriétaire du terrain.

Opération réalisée avec le concours financier de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) et du Département des Côtes-d'Armor.

Sommaire	page
Introduction	1
1. Le site et l'intervention archéologique	2
1.1. La découverte du site	2
1.2. Une vaste villa rurale	3
1.3. L'environnement du site	4
1.3.1. Géomorphologie du site	4
1.3.2. L'environnement archéologique	4
1.4. L'opération archéologique 2000	5
2. Les données des sondages	7
2.1. Sondage 1 : habitat principal	7
2.1.1. Structures apparentes au décapage	7
2.1.2. Les niveaux apparents au décapage	8
2.1.3. Sondages S 11 et S 12 dans le remplissage du fossé 108	8
2.1.4. Sondage S 13 dans l'emprise de l'habitat principal	10
2.1.4.1. Les niveaux (coupe sud)	10
2.1.4.2. Les structures	10
2.1.5. Sondage S 14 dans l'angle de la cour résidentielle	11
2.1.5.1. Les niveaux (coupes sud et est)	11
2.1.5.2. Les structures	12
2.2. Sondage 2 : édifice thermal présumé	14
2.2.1. Les murs et l'organisation du bâti	14
2.2.2. Salle A, sols et niveaux	15
2.2.3. Salle B, structures et niveaux	16
2.2.3.1. Sol et structure d'angle	16
2.2.3.2. Salle B, niveaux sous-jacents	16
2.2.4. Salle C : sondage S 21	18
2.2.5. L'espace D	19
2.2.6. Secteur au sud du mur 201 : niveaux superficiels et canalisation	19
2.2.6.1. Niveaux superficiels et perturbations	19
2.2.6.2. La canalisation	20
3. Synthèse des données	23
3.1. Aperçu général sur le site	23
3.2. Éléments de phasage et d'organisation dans l'habitat principal	23
3.3. Structuration et modifications fonctionnelles dans le bâtiment thermal	25
Conclusion	27

## Introduction

Révélee par la grande sécheresse de 1989, la villa gallo-romaine de l'ancienne gare à Le Quiou a livré, grâce à la photographie aérienne, l'un des plans les plus complets de ce type de site archéologique que l'on connaisse en Armorique.

Par son organisation autour d'une cour résidentielle et par sa superficie qui avoisine les 2 hectares, cette villa s'inscrit dans la série des grandes villas rurales de Bretagne, à la fois résidences et centres de production. Cette villa soutient la comparaison avec celles de la périphérie rennaise dont La Guyomerais à Châtillon-sur-Seiche -l'une des rares villas rurales de Bretagne ayant fait l'objet d'une fouille quasi-exhaustive-, avec celle de Kerradennec en Saint-Frégan en pays léonard (Finistère) ou celle de Kervennec en Pont-Croix (Finistère), toutes deux partiellement fouillées, et celle de La Fromière en Romagné (Ille-et-Vilaine) repérée, comme la villa du Quiou, par photographie aérienne.

La reprise des labours sur le site après plusieurs années en prairie et les risques d'arasement progressif qu'ils entraînaient ont incité les responsables du Service régional de l'Archéologie à programmer une évaluation du site qu'ils nous ont confiée avec pour objectifs la vérification de l'état de conservation des vestiges et l'analyse du potentiel scientifique du site.

Cette opération s'est déroulée, pour ce qui concerne l'intervention de terrain, du 15 février au 20 mars 2000, et le présent rapport a été rédigé d'avril à juin.



Fragment d'une plaque de schiste ornée d'un poisson  
découvert en prospection de surface en 1983.

## 1. Le site et l'intervention archéologique

### 1.1. La découverte du site

La villa gallo-romaine de la Gare, près du bourg du Quiou, au sud de Dinan dans les Côtes-d'Armor, apparaît comme l'une des villas rurales majeures de Bretagne. Le site, découvert à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, est mentionné dans les inventaires dressés à cette époque par les érudits de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord<sup>1</sup>. Des substructions, des enduits peints, des carreaux de dallage en schiste, des *tubuli* et des tessons de céramique sont signalés. La mention est reprise en 1981, dans l'inventaire de G. Guennou.

Il faut attendre le développement des programmes de prospection systématique pour voir resurgir le site du Quiou. En 1983, les prospecteurs du Centre régional d'Archéologie d'Alet redécouvrent le site et collectent, dans les labours, des enduits peints, des *tubuli*, des briques d'hypocauste, des dalles de schiste et de pierres marbrières ainsi que des tessons de céramique sigillée. La pièce majeure est un fragment de plaque de schiste ornée d'un poisson<sup>2</sup>. Avec le développement des missions de prospection par photographie aériennes dans les années quatre-vingt, le dossier du site s'enrichit de façon spectaculaire. En 1984 et surtout en 1989, dans les conditions particulièrement favorables dues à la sécheresse printanière, L. Langouet réalise de superbes clichés du site qui permettent d'identifier une vaste villa gallo-romaine et d'obtenir un plan parmi les plus complets que l'on connaisse en Bretagne<sup>3</sup> (figure 1). L'ensemble dépasse 1,5 ha de superficie et débordé manifestement du champ de blé en phase de maturation qui a permis de visualiser les indices phytologiques révélateurs ; à l'aplomb des murs conservés sous la terre arable, le mûrissement des épis de blés est en avance et se traduit par des lignes plus claires qui révèlent le tracé des structures.

Le regain d'intérêt pour le site s'est manifesté à l'occasion de la découverte, en 1998, par M. Robert Nogues, d'une cavité -vraisemblablement une carrière d'exploitation des faluns- qui s'est ouverte sous les roues du tracteur, lors d'un labour, à une centaine de mètres à l'est de la villa. Lors de la visite de contrôle de cette cavité, les responsables du Service régional de l'Archéologie ont pu constater l'importance et la densité des matériaux antiques remontés par les labours sur le site de la villa. La présence de moellons mortayés laissait supposer la conservation de la base des murs en élévation mais aussi leur dégradation rapide consécutive à plusieurs saisons de labour faisant suite à une longue période de mise en prairie.

<sup>1</sup> Gaultier-du-Mottay J. - Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord, *Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord*, I, II, 1883-1884, p. 412.

Harmois A.-L. - Inventaire des découvertes archéologiques des Côtes-du-Nord, *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, XLVII, 1909, p. 31.

Guennou G. - *La Cité des Coriosolites*, Dossiers du CeRAA, D, 1981, p. 52.

<sup>2</sup> Langouet L., Faguet G. et Vilbert L.-R. - Chronique de prospection archéologique dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, *Dossiers du CeRAA*, 11, 1983, p. 15.

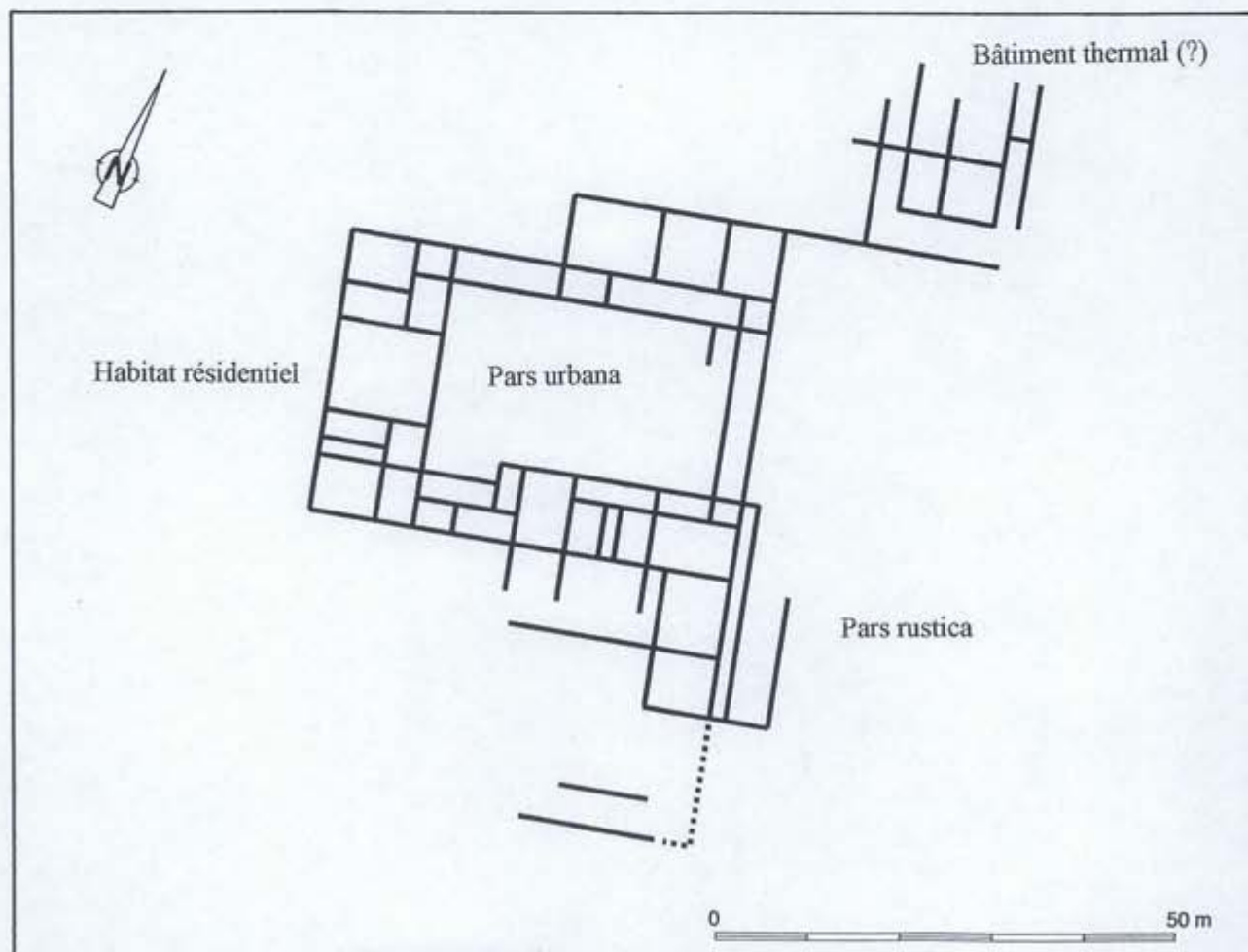
<sup>3</sup> Langouet L. et Faguet G. - Chronique de prospection archéologique dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, *Dossiers du CeRAA*, 12, 1984, p. 34.

Langouet L., Andlauer L. et daire M.-Y. - *Le passé vu d'avion dans le nord de la Haute-Bretagne*, Dossiers du CeRAA, M, 1990, p. 20.



Figure 1: Le Quiou, l'ancienne gare ; cliché aérien de la villa réalisé le 24 juin 1989 (L. Langouet).  
 Les révélations archéologiques de la sécheresse de 1989; fascicule « Le nord de la Haute-Bretagne ;  
 Catalogue de l'exposition « Le passé vu du ciel » ; CeRAA, CERAPAR, PCG, ICB, 1989.

Figure 2: Le Quiou, l'ancienne gare ; photo-interprétation du cliché (d'après L. Langouet).



## 1.2. Une vaste villa rurale

L'analyse des clichés aériens et la photo-interprétation <sup>4</sup> (figure 2) permettent immédiatement d'identifier le site, de reconnaître son organisation générale et sa superficie. Il s'agit d'une grande villa rurale organisée autour de deux cours en enfilade dont l'emprise atteint au moins 1 ha de superficie, en ne prenant en compte que les indices vus d'avion.

A l'ouest, on reconnaît la partie résidentielle (*pars urbana*) de la villa caractérisée par une cour fermée d'environ 2000 m<sup>2</sup> bordée, sur 3 côtés, par des bâtiments. Dans le corps de bâtiment le plus occidental, on reconnaît l'habitat résidentiel de 35 m de long pour 15 m de large environ. Il s'organise autour d'une grande pièce centrale -la salle de réception- dont la surface dépasse 300 m<sup>2</sup>, bordée par les appartements et flanquée de galeries. Dans le prolongement de l'habitat principal, les ailes nord et sud de la *pars urbana* se développent sur une longueur d'environ 50 m. Elles comportent de nombreuses pièces. Dans l'aile sud, l'hypothèse d'un habitat secondaire peut être avancée pour le bâtiment comportant un étroit couloir (cage d'escalier ?) et une galerie en façade. Dans certaines pièces, des taches de couleur claire révèlent vraisemblablement les sols de béton conservés.

A l'est, l'emprise de la *pars rustica* -partie réservée aux activités de production (agriculture, artisanat...)- est moins bien cernée : soit les édifices sont plus arasés et n'apparaissent pas sur les clichés, soit ils étaient bâtis, pour partie, en matériaux périssables et sont difficilement détectables d'avion. Quoiqu'il en soit, les nombreux débris au sol montrent l'extension du site en direction de l'est.

L'édifice figuré dans l'angle nord-est de la parcelle, en saillie au nord de la *pars rustica*, pouvait être un ensemble thermal d'après les prospecteurs qui y ont collecté, en surface, des vestiges caractéristiques liés à la présence d'hypocauste (briques, conduits de chauffage, éléments de dallage de sols). Cet édifice déborde dans les parcelles voisines si l'on en juge par les vestiges remontés par les labours.

Au sol, l'assiette de la villa est nettement marquée par un relief artificiel. Cette plate-forme qui domine de 0,80 m environ les champs au nord et à l'est de la parcelle laissait supposer la conservation de la base des élévations et des sols. Au sud, la dénivelée est un peu moins accusée. A l'ouest, elle est oblitérée par l'ancienne voie de chemin de fer qui borde la parcelle. La plate-forme correspond au « noyau dur » du site, lequel a le mieux résisté aux travaux agricoles. La superficie réelle du gisement peut être estimée à 2 ha minimum d'après l'emprise des vestiges de surface (figure 3) et sachant que, dans l'environnement immédiat du bâti, des communs et des espaces de jardins ou de travail existaient qui n'ont laissé que peu de traces.

La surface du champ et des champs environnants au contact de la parcelle où gît la villa est encombrée de gravats, notamment des moellons de calcaire coquillier. Les vestiges de l'édifice subissent l'action répétée des labours qui arasent progressivement les têtes de mur et les sols.

<sup>4</sup> La photo-interprétation reste une approximation car le redressement informatique a été rendu inopérant à cause de l'obliquité du cliché.

### **1.3. L'environnement du site**

#### **1.3.1. Géomorphologie du site**

Le Quiou se situe au cœur d'une dépression résultant d'un effondrement du socle occupée par des sédiments tertiaires et quaternaires. Au Myocène, la mer des faluns reliait la Manche à l'Atlantique ; les dépôts piégés dans la dépression ont résisté à l'érosion et constituent le substrat. Rarement affleurants car recouverts par les sables du Pléistocène ou les alluvions quaternaires, les faluns ont été observés dans les anciennes exploitations (carrières du Rouget, des Fours-à-Chaux, du Besso...). Ce sont principalement des faluns meubles (sables coquilliers), parfois consolidés donnant une pierre propre à la taille et la construction (pierre de jauge). Les faluns ont été exploités pour l'amendement des terres et pour la construction (chaux et moellons). A 200 m à l'est du site, dans l'excavation qui s'est formée, il y a peu, par l'effondrement du toit d'un boyau souterrain, les faluns affleurent sous 1,50 m de terre végétale et de sables rouges. Sous la villa et dans le lit artificiel du ruisseau émissaire de la source de l'ancienne gare qui longe le site à l'ouest, les faluns sont recouverts par un sédiment argilo-sableux, de teinte gris-verdâtre, résultant des dépôts alluviaux anciens ou récents de la Rance et de ses affluents. Ce sédiment reconnu sous les niveaux gallo-romains constitue le paléosol du site. Dans la parcelle 221, à l'est du site, il est toujours présent et atteint par les labours.

A 400 m à l'ouest du bourg du Quiou et 800 m à l'est de la Rance, la villa est implantée au tiers inférieur d'un versant en légère pente vers l'ouest baigné, à l'ouest par le ruisseau du Hac affluent de la Rance et, au nord par un autre ruisseau, modeste affluent du premier. La pente du versant est faible (1%) mais sensible au niveau de la villa où l'altitude du sol actuel varie entre les cotes ngf 23,98 sur le présumé bâtiment thermal et 22,29 sur l'habitat résidentiel. Dans l'environnement immédiat, à l'est, les parcelles 221, 648, 222 et 651 sont en nette dépression par rapport aux parcelles qui l'entourent. Le profil du terrain résulte probablement de modifications dues à l'action humaine. Il faut exclure l'exploitation du falun mais celle du sédiment argilo-sableux (pour la construction en pisé?) est vraisemblable.

L'implantation de la villa, en contrebas d'un versant aspecté à l'ouest, surprend. Cette configuration, sans être inconnue, est assez rare sur les grandes villas implantées généralement en partie supérieure de versants exposés à l'est ou au sud. La position de l'habitat principal surprend plus encore : celui-ci est légèrement en contrebas par rapport aux autres corps de l'ensemble qui se développent autour des 2 cours. A notre connaissance, ce cas de figure est unique. Des problèmes tels que l'approvisionnement en eau potable ont pu jouer un rôle dans cette configuration. Sous l'ancienne gare, une source pérenne réputée pour la qualité de son eau et sa résistance aux grandes sécheresses, pouvait être captée et canalisée.

#### **1.3.2. L'environnement archéologique**

A l'époque romaine, la région du Quiou faisait partie de la cité des Coriosolites avec Corseul pour capitale. Elle était traversée, en partie ouest, par la voie romaine reliant Rennes à Corseul. Deux tracés sont proposés pour cette voie. Le plus communément admis est celui de l'actuelle route de Dinan depuis Bécherel, qui franchissait le Linon à Evran puis la Rance



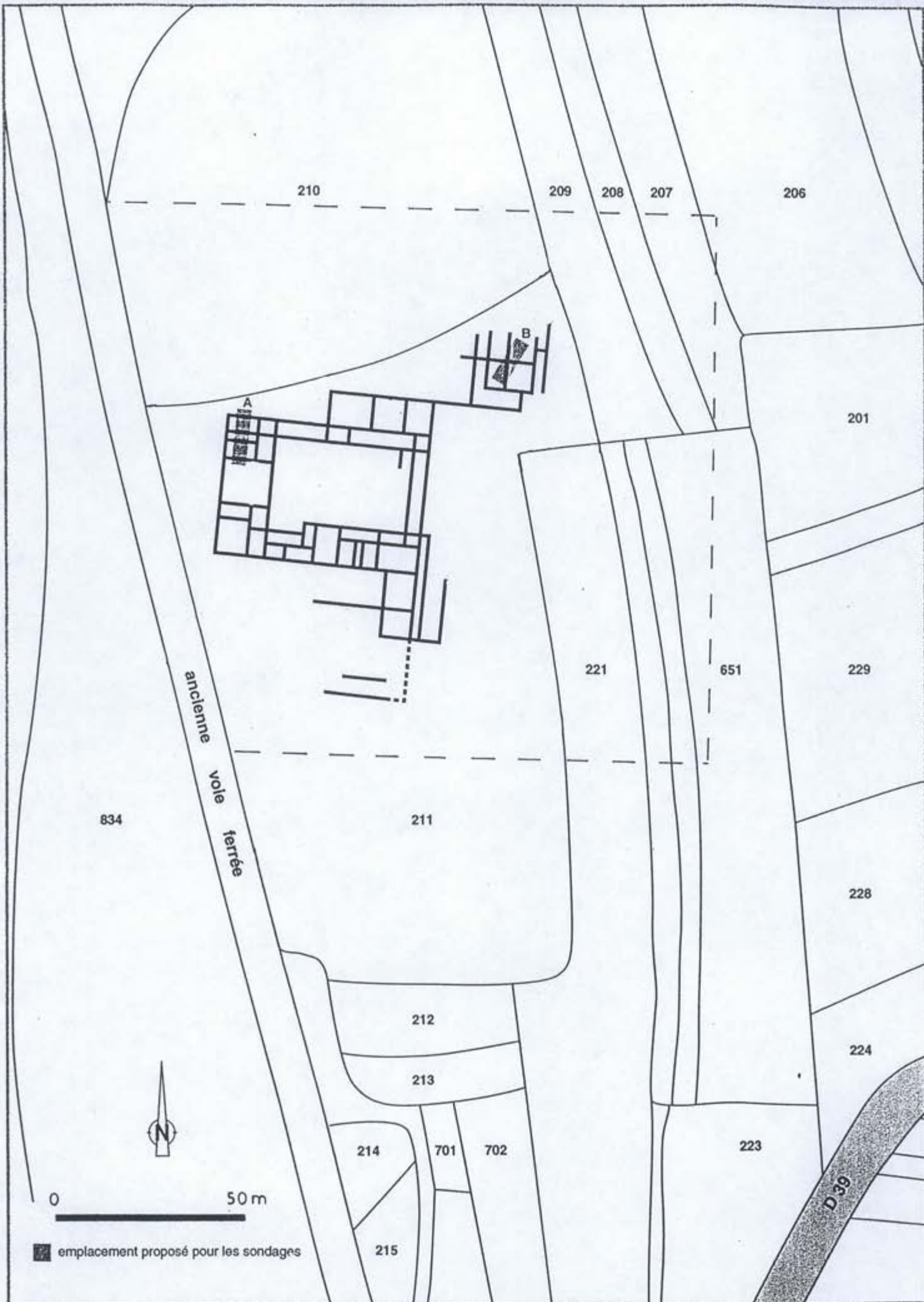


Figure 3 : Le Quiou, l'ancienne gare; plan de la villa d'après la photo-interprétation reporté sur le plan cadastral de 1983 (section A2). (en pointillé : extension présumée du site).

à Léhon. Le second est un tracé plus occidental qui, depuis Bécherel, passait à 750 m à l'est du Quiou, franchissait la Rance à Saint-André-des-Eaux et joignait Léhon par Calorguen. Tous deux sont à peu de distance de la villa du Quiou, laquelle était évidemment reliée au réseau principal par une voie vicinale.

De nombreux sites gallo-romains ont été découverts sur le territoire du bassin du Quiou. Parmi eux, une grande villa à Plouasne dont le bâtiment thermal a fait l'objet de fouilles il y a une quarantaine d'années. Plus récemment, au nord du bourg du Quiou, on a découvert une salle appartenant également à des thermes ruraux. Anciennement, une fosse remplie de tuiles romaines a été signalée au Besso en Saint-André-des-Eaux ; peut-être s'agissait-il d'un four artisanal.

L'utilisation des faluns du Quiou dans la construction romaine a bien été mise en évidence à Corseul. Au temple du Haut-Bécherel, des sables coquilliers ont été observés dans les résidus de chaux. Il ne fait aucun doute que c'est bien le bassin du Quiou qui a principalement approvisionné Corseul en pierre à chaux. La pierre de jauge, par contre, n'a été employé dans la construction romaine que localement.

Ces observations conduisent à s'interroger sur le mode de bonification lié à la villa du Quiou et sur les sources de revenu ayant permis son édification. Les grandes villas rurales sont généralement le siège de grandes exploitations agricoles. Pour celle du Quiou, l'exploitation des faluns pour la production de chaux est à prendre à considération. Une vocation mixte, agricole et artisanale, n'est pas à exclure.

#### **1.4. L'opération archéologique 2000**

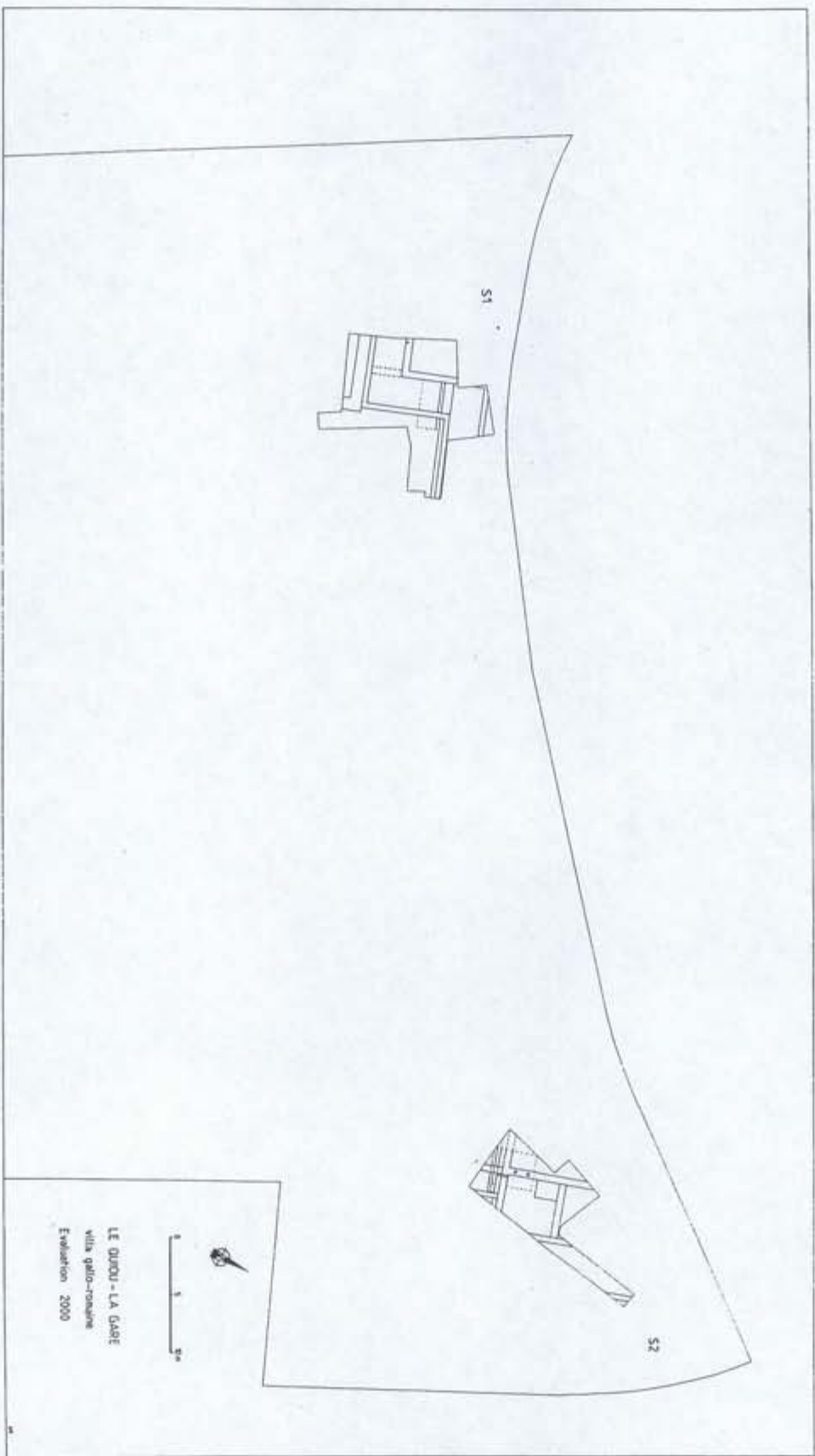
L'opération de diagnostic mise en place au début de l'année 2000 avait deux objectifs : appréhender l'intérêt scientifique du site et évaluer l'état de conservation des structures.

La vocation agricole du terrain imposait des contraintes en terme de dates et d'implantation des sondages. La négociation avec le propriétaire-exploitant a été conduite de manière à limiter l'impact sur les sols et en fonction d'un impératif : l'ensemencement de la parcelle 211 en maïs, en avril. Le principe de deux sondages d'environ 50 m<sup>2</sup> chacun (**figure 4**) dans les angles de la parcelle a été retenu : l'un sur l'habitat principal, l'autre sur le bâtiment thermal hypothétique. L'image relativement homogène du site livrée par les clichés aériens permettait de limiter l'emprise et l'ampleur des sondages en considérant que les résultats acquis devaient être représentatifs de l'ensemble du site ou, tout au moins, de la partie visible sur les clichés.

Les travaux se sont déroulés du 13 février au 20 mars 2000 avec une équipe de 3 archéologues professionnels, plus un stagiaire, renforcée par quelques bénévoles occasionnels. La première phase a consisté au décapage à la pelle mécanique de la terre végétale (épaisseur comprise entre 0,25 m et 0,50 m) ; la surface décapée sur l'ensemble des deux sondages atteint 170 m<sup>2</sup>. Le décapage mécanique a été suivi du nettoyage manuel des structures et des niveaux archéologiques supérieurs et à la fouille des (rares) perturbations modernes (fossé de parcellaire et fosses) ayant affecté les vestiges, donnant un premier aperçu sur les couches archéologiques. Dans une seconde phase, des sondages ponctuels (20 m<sup>2</sup> au total) dans les niveaux archéologiques et jusqu'au substrat ont permis de reconnaître les stratigraphies et les grandes phases de l'occupation.

A l'issue de la fouille, un géotextile a été mis en place afin de protéger les vestiges et de matérialiser la limite des surfaces fouillées avant le rebouchage et la remise en état du terrain.

Figure 4 : Le Quiou, l'ancienne gare; implantation des sondages et des principales structures découvertes (dans les limites parcellaires contiguës).



## 2. Les données des sondages

### 2.1. Sondage 1 : habitat principal (figure 5)

Sondage implanté à l'angle nord-ouest de la cour résidentielle comprenant la partie nord-est de l'habitat principal et l'amorce de l'aile nord. Le décapage atteint 100 m<sup>2</sup> de superficie. Deux sondages, S 11 et S 12, ont été pratiqués dans une perturbation identifiée comme un fossé de parcellaire aux fins de reconnaissance des niveaux archéologiques en paroi du creusement. Deux sondages dans les niveaux en place, menés jusqu'au substrat, ont permis d'analyser la stratigraphie des dépôts au niveau de l'habitat (S 13) et dans l'angle de la cour (S14).

#### 2.1.1. Structures apparentes au décapage (figures 5, 6, 7, 8)

Les murs arasés mis en évidence sous la terre arable ont été classés en trois groupes d'après la différenciation des mortiers basée sur la couleur et la texture. Les moellons sont exclusivement en pierre de jauge, grossièrement équarris, sans module défini.

Au premier groupe, caractérisé par un mortier de couleur jaune, sableux et friable, au niveau d'arasement parfois irrégulier, appartiennent :

- mur 105, orienté ouest-est, de 0,45 m de largeur et conservant, à l'état de traces, un enduit de mortier sur le parement sud ;
  - mur 102, perpendiculaire et chaîné au précédent, avec lequel il dessine l'angle de la cour. A la cote 22,09, une pierre d'angle alignée sur le parement sud du mur 127 laisse supposer que le mur 102 s'interrompt à cet endroit. Côté cour, le parement conserve, par places, 3 couches successives d'enduit (ép. totale : 5 cm), la dernière badigeonnée en rouge. Hors enduits, sa largeur est de 0,45 m ;
  - mur 127, perpendiculaire et chaîné au précédent et de même largeur, sans traces d'enduction ;
  - mur 101, orienté ouest-est, large de 0,45 m ;
  - mur 104, perpendiculaire et chaîné au précédent, large de 0,59 m ;
  - mur 103, perpendiculaire et chaîné au précédent (chaîne d'angle à blocs bien équarris) et de largeur identique (0,59 m).
- Ces trois derniers murs sans traces d'enduction.

Au deuxième groupe, caractérisé par un mortier de couleur rose-orangé, pâteux et qui a mieux résisté aux instruments aratoires et dont les têtes de moellons sont envahis par le mortier, appartiennent :

- mur 106, orienté ouest-est et d'une largeur évoluant entre 0,36 m et 0,40 m ; accolé au mur 105, il double celui-ci côté cour ;
- mur 107, orienté ouest-est et large de 0,80 m à 0,85 m ; il est accolé entre les murs 102 et 104 ; sa face nord dans le prolongement du parement nord du mur 105 et sa face sud dans le prolongement du parement sud du mur 106.

Au troisième groupe, caractérisé par un mortier plus brun, plus terne et de friabilité intermédiaire, appartiennent :

- mur 128, orienté ouest-est, large de 1,10 m, accolé au mur 127 ;
- mur 144, perpendiculaire et chaîné à 128, il débordé, dans la cour, de 0,40 m par rapport à l'alignement du mur 102 et semble encastré dans ce dernier.

En première analyse, il est clair que les murs appartiennent à des phases de construction différentes. Ceux du second groupe sont associés à un remaniement conséquent de l'édifice défini par les murs du premier groupe; remaniement qui se traduit par le doublement du mur de clôture nord de la cour et par le cloisonnement de l'espace intérieur de l'habitat. En revanche, les données sont trop fragmentaires pour attribuer avec certitude les murs du troisième groupe à ce remaniement - ce que suggérerait la largeur des murs- plutôt qu'à une autre phase de réaménagement - ce que suggérerait la différenciation des mortiers.

### **2.1.2. Les niveaux apparents au décapage (figures 5, 9, 10)**

La majeure partie des surfaces comprises entre les murs de l'habitat se compose d'un sédiment argilo-sableux, brun ou verdâtre, emballant des petits blocs et pierrailles de faluns ainsi que de (rares) fragments de tuiles ou briques (us 116,145,121,123 et 134). Le sédiment est parfois dépourvu de pierres (us 120). Il comporte du mortier détritique, à l'aplomb du mur 103 (us 122) et du mur 128 (us 129).

Entre les murs 103 et 127, dans le prolongement du mur 104, un empierrement de blocs et dalles en pierre de jauge compactés dans le sédiment argilo-sableux, de 0,90 m de large (us 119) est en place. L'une des dalles (mais est-elle en place ?) recouvre l'arase du mur 127.

Dans la cour, plusieurs zones de sédiments -qui n'ont pas été fouillées- sont observables :

- us 110, contre le mur 106, étroite bande de terre grise, humifère, emballant des pierres de jauge et des fragments de tuiles ;
- us 111, 114 et 188, plages de terre noire, grasse, enrobant des blocs de faluns, des fragments de tuiles, du mortier détritique, des fragments d'enduits peints, des restes culinaires (coquilles d'huitres et ossements animaux) et quelques tessons de céramique caractéristiques des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C. ;
- us 112, niveau de pierrailles de faluns et de tuiles très fragmentées, compacté et présentant, à l'épiderme, une usure (surtout les tuiles) caractéristique d'un niveau de circulation ;
- us 115, sédiment brun à blocs de faluns, fragments de tuiles et mortier détritique ;
- us 193, sédiment brun enrobant des blocs de faluns.

### **2.1.3. Sondages S 11 et S 12 dans le remplissage du fossé 108 (figures 11 à 15)**

Matérialisé, à l'issue du décapage, par une bande de terre brune de 1 m de largeur, le fossé 108 coupe en diagonale selon une légère courbe, les structures et niveaux de l'habitat principal. Profilé en auge, d'une profondeur maximale de 0,90 m au niveau de S 11, réduite à 0,30 m au niveau du mur 128 dont la résistance a perturbé le creusement, il est comblé (us 109) par une terre humifère, brune, mêlée de débris antiques (pierres de jauge, morceaux d'enduits et fragments de briques et de tuiles). Il est identifiable à un fossé de limite parcellaire comblée antérieurement au début du XIX<sup>e</sup> siècle car non figuré au cadastre napoléonien. D'intéressantes observations sur les structures et niveaux archéologiques ont pu être effectuées dans les parois du fossé. Elles sont consignées, secteur par secteur, et les stratigraphies sont décrites de haut en bas avant d'être interprétées de manière globale.

Sondage S 11, en paroi nord (figure 12) :

- us 116 (cf. ci-dessus, § 2.1.2.) ;
- us 141, mortier détritique, jaunâtre, lenticulaire ;
- us 142, sédiment argilo-sableux, brun, compact et homogène ;
- us 143, pellicule de mortier détritique jaunâtre ;
- us 140, sédiment argilo-sableux, gris-verdâtre à charbons de bois ;

La chaîne d'angle des murs 103 - 104 comporte 5 assises de moellons équarris, à panneresses, maçonnées sur la semelle de fondation débordante à la cote 21,58 (**figure 13**).

Sondage S 11, en paroi sud, à l'ouest du mur 104 :

- us 122 (cf. ci-dessus, § 2.1.2.) ;
- us 123, (cf. ci-dessus, § 2.1.2.) ;
- us 137, couche de mortier détritique, jaune, avec petits blocs de faluns et une *tegula* ;
- us 140 (cf. ci-dessus).

Sondage S 11, en paroi sud, à l'est du mur 104 :

- us 145 (cf. ci-dessus, § 2.1.2.) ;
- us 139, sédiment argilo-sableux brun, homogène ;
- us 191, lit de mortier détritique lié au mur 104 ;
- us 140 (cf. ci-dessus).

Sondage S 12, en paroi nord (**figure 14**) :

- us 116 (cf. ci-dessus, § 2.1.2.) ;
- us 149, mortier détritique, jaune, à blocs de faluns ;
- us 150, mortier détritique, jaunâtre ;
- us 148, sédiment argilo-sableux, gris-verdâtre, à charbons de bois (égal à us 140).

Sondage S 12, en paroi sud :

- us 145 (cf. ci-dessus, § 2.1.2.) ;
- us 147, mortier détritique, jaune, lié au mur 127 ;
- us 148 (cf. ci-dessus).

Les us 140 et 148 appartiennent à l'épiderme du substrat du site ; la présence de charbons de bois caractérise un paléosol aux cotes 21,66 (S 12) et 21, 55 (S 11) La semelle de fondation des murs 103 et 104 correspond à l'épiderme de ce paléosol. Les niveaux supérieurs constitués de sédiments argilo-sableux enrobant ou non des fragments appartenant à des matériaux de construction (us 116, 142, 122, 123, 145, 139) sont des remblais à intercalations de niveaux de mortier détritique. Ces derniers sont répartis sur deux niveaux. Au niveau inférieur, ils sont présents directement sur le paléosol (us 137, 150, 147, 143 et 191), les deux derniers pelliculaires, et liés aux murs. Ces lits ou couches de mortier détritique jaune, de même couleur que le mortier des murs du premier groupe (cf § 2.1.1.), sont des niveaux de travail liés au maçonnerie des fondations des murs 103, 104 (épiderme de la fondation aux cotes 21,57 et 21,58) et 122, 127 (épiderme de la fondation aux cotes 21,67 et 21,66). Les niveaux de mortier détritique supérieurs (us 141 et 149) sont vraisemblablement les niveaux de maçonnerie des élévations de ces murs.

Dans ces stratigraphies, on ne détecte ni sol aménagé ni couche d'occupation ni remblai de démolition.

Au niveau du recoupement des murs 127, 128 et 144 par le fossé 108 (sondage 12), on observe, à la cote 21,70, un lit de pierrailles liées au mortier jaune qui se situe dans le prolongement sud du mur 102 et qui est recouvert par la maçonnerie de mortier plus brun de l'angle des murs 128/144 (figure 15). Ce lit serait l'ultime vestige du prolongement vers le sud du mur 102 -mur arasé lors de la construction des murs 128 et 144 -, prolongement qui devait être décalé vers l'ouest compte tenu des observations consignées au § 2.1.1.

#### **2.1.4. Sondage S 13, dans l'emprise de l'habitat principal (figures 16 à 19)**

Ce sondage permettait la fouille des niveaux repérés au décapage et dans les parois du fossé, à l'emplacement stratégique constitué par la proximité des murs de deux générations (102-104 et 107). A la description des niveaux (de haut en bas), succédera celle des structures.

##### **2.1.4.1. Les niveaux (coupe sud) (figures 16 et 17)**

- us 116 (cf. ci-dessus, § 2.1.2.) ;
- us 151, grosse lentille de sables coquilliers contenant de nombreux fragments de briques en quart-de-rond (non apparent sur la coupe) ; ce niveau a livré un tesson de sigillée de Gaule centrale, à revêtement non grésé (I<sup>o</sup> s ap. J.-C.) ;
- us 117, tangente à us 151, masse de blocs de faluns (pierre de jauge), (non apparente sur la coupe) ;
- us 141 (cf. § 2.1.3.) ;
- us 167, lit de mortier détritique jaunâtre, le long du mur 102, et lié à celui-ci ;
- us 159, mortier détritique, jaune, présent dans la majeure partie du sondage, pelliculaire au centre et plus épais à l'aplomb des murs 102 et 108 ;
- us 161, sédiment argilo-sableux verdâtre dont l'épiderme accuse un profil en dôme ;
- us 162, mortier détritique jaune clair, présent dans la majeure partie du sondage et lié aux murs 102 et 104 ;
- us 173, sédiment argilo-sableux gris-verdâtre, à charbons de bois (fouillé sur 0,30 m de profondeur) qui a livré 3 tessons de cér. non tournée, à pâte brune, évoquant des productions augustéennes, voire antérieures.

L'us 173, identique aux us 140 et 148, appartient au paléosol à la cote 21,70. Son profil en dôme à l'épiderme pourrait résulter de l'épandage des matériaux extraits du creusement des fondations des murs 102 et 104 mais aucune observation ne permet de discriminer une interface entre ce remblai et le paléosol. A l'épiderme du paléosol, l'us 162 est un niveau de travail résultant de la mise en œuvre des fondations des murs 102 et 104. Au-dessus, le niveau 161 résulte d'un apport de matériaux extraits du substrat. Les us 159 et 167 sont deux niveaux de travail liés vraisemblablement au maçonnerie des élévations des murs 102 et 104. Les us 151 et 117 sont également liés à la construction : fond de tas de sable et pierres d'attente non mises en œuvre et utilisées en remblai. L'ensemble est scellé par le remblai 116.

On ne discerne, dans cette stratigraphie, ni sol aménagé ni couche d'occupation.

##### **2.1.4.2. Les structures**



### Dans la coupe sud :

-us 174, creusement d'environ 0,40 m de diamètre, tapissé, en paroi, de blocs de faluns et comblé par la couche 116 (cf. ci-dessus). Ce creusement perce le niveau 161 et, vraisemblablement, les niveaux sous-jacents.

A égale distance (1,30 m) des murs 102 et 104, il pourrait s'agir du négatif d'une perche d'échafaudage.

### A l'aplomb du mur 107 (non apparent sur le plan et les coupes) :

-us 153, creusement de 0,40 m à 0,70 m de largeur, parallèle et contigu au mur 107. Il recoupe les us 116 et 151 et, partiellement, l'us 161 (cf. ci-dessus). Il est comblé par un sédiment argilo-sableux brun contenant des fragments de tegulae, de briques rondes, d'enduits et de placages en schiste (us 152). Ce niveau de remplissage a livré un fragment de paroi fine du type Beuvray à bord concave (augustéen).

Au fond de ce creusement, une structure maçonnée complexe a été mise en évidence. Malaisée à visualiser du fait de l'exiguïté du sondage, elle semble de composer de deux éléments (**figures 18 et 19**) :

-structure 163, maçonnerie de pierres de faluns plates (2 assises) liées au mortier jaune-orangé, large de 0,35 m dont la surface aux cotes 21,84 et 21,97 est liée au parement du mur 107 (arasé à la cote 22,25) par un gâchage de mortier orangé identique à celui de ce dernier.

-structure 186, sous la maçonnerie 163 et en retrait de 5 à 10 cm par rapport à l'aplomb de celle-ci, maçonnerie de blocs de faluns liés au mortier jaune-orangé observée sur 0,25 m de profondeur dont l'épiderme correspond à celui du paléosol, à la cote 21,70. Le sédiment du paléosol a subi une induration au contact de cette maçonnerie lors du séchage du mortier.

La structure 186 est manifestement la fondation d'un mur dont 163 représentait l'amorce de l'élévation (peut-être un simple solin). Ce mur serait antérieur au mur 107 lequel s'appuie dessus. En l'état, aucune chronologie ne peut être proposée par rapport aux murs 102 et 104 mais l'antériorité de 186/163 n'est pas à exclure.

Le creusement 153 qui recoupe remblai et niveaux de travail liés aux murs 102 et 104, est une tranchée liée à la fondation et l'édification du mur 107.

## **2.1.5. Sondage S 14, dans l'angle de la cour résidentielle (figures 20 à 27)**

### **2.1.5.1. Les niveaux (coupes sud et est) (figures 20 à 23)**

La puissance des sédiments atteint 0,60 m ; de haut en bas, on observe :

-us 113, sédiment humique, sableux, gris-brun, contenant quelques petits fragments de tuiles, du mortier détritique (rare), quelques morceaux d'enduit polychrome ou à badigeon rouge et des coquillages. Quelques tessons y ont été recueilli : paroi fine à revêtement argileux (flaviens-Trajan), sigillée (Curle 21 de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), amphore Dressel 20. Arasement du niveau aux cotes 22,29 et 22,24 ;

-us 154, sédiment sableux, gris, contenant de nombreux fragments de tegulae et imbrices, des joints de mortier de tuiles, des enduits peints polychromes, des coquillages et quelques restes osseux d'animaux (couche non apparente sur la coupe sud).

- us 155, sédiment humique de couleur noire contenant de rares fragments de tuiles, des enduits uniformément blancs, des coquillages. Un ensemble de tessons d'amphore Dressel 20 avec amorce de graffito, un tesson d'amphore gauloise brune et un tesson de paroi fine recollant avec le tesson de l'us 113 y ont été collectés;
- us 164, sédiment sableux, brun-clair, lenticulaire, contenant du mortier détritique et de nombreux fragments d'enduit de couleur beige avec ou sans revêtement blanc ;
- us 165, sédiment sableux de couleur claire où domine le mortier détritique. On y a distingué deux horizons : 165a, à texture plus fine, abondant en minuscules charbons de bois et 165b, à texture plus grossière, abondant en fragments d'enduit blanc et qui a livré une tesselle de mosaïque de couleur blanche (calcaire ou marbre) à l'interface avec le niveau 170 et des tessons de terra-nigra (Menez 51) ;
- us 169, lentille argilo-sableuse gris-verdâtre ;
- us 170, niveau de gravillons de faluns roulés dans une matrice argilo-sableuse brune qui a livré quelques éléments scoriacés ;
- us 190, sédiment argilo-sableux, brun, lenticulaire ;
- us 168, sédiment argilo-sableux, brun, contenant de nombreux et minuscules charbons de bois, des coquillages, quelques restes osseux animaux et des petits fragments de scories ; quelques tessons de terra-nigra Menez 51 et 96 et de céramique commune non tournée y ont été recueilli ;
- us 172, mortier détritique, jaunâtre, présent uniquement à l'aplomb du mur 102 et lié à celui-ci.
- us 175, sédiment argilo-sableux gris-verdâtre, à charbons de bois, fouillé sur une dizaine de centimètres de profondeur ayant livré 3 tessons de céramique non tournée de la période gallo-romaine précoce ou antérieurement.

L'us 175, équivalente aux us 140, 148 et 173 (cf. § 2.1.3. et 2.1.4.1.) appartient au paléosol dont l'épiderme est à la cote 21,63. Juste au-dessus mais limité à l'aplomb du mur, l'us 172 correspond au niveau de travail de maçonnerie du mur 102. La couche 168, pour l'essentiel directement sur le paléosol s'apparente à un premier niveau d'occupation d'après le mobilier détritique (même s'il est en modeste quantité) et la présence de charbons de bois. L'us 190 est anecdotique mais l'us 170 dont l'épiderme est à la cote 21,75 est un sol aménagé. Les us 165 et 164 sont des horizons essentiellement détritiques. A la cote 21, 92, l'épiderme de l'us 164 a pu constituer un sol si l'on en juge par le niveau qui le couvre (us 155) lequel correspondrait, par la présence de mobiliers détritiques dans un sédiment résultant de la décomposition de matières organiques, à un niveau d'occupation ou d'épandage. Les us 154 et 113 résultent de remblai ou d'épandage de matériaux de démolition. Sur 113, l'us 112 (non apparente sur les coupes), décrite au § 2.1.2., constitue l'ultime sol identifiable.

### 2.1.5.2. Les structures

Le mur 102 conserve 0,50 m d'élévation au-dessus du paléosol, soit 4 rangs de moellons en pierre de jauge grossièrement assisés. Le parement est, en grande partie, masqué par plusieurs couches d'enduit (**figures 24 et 25**).

- us 194, enduit de mortier jaunâtre de 2 cm d'épaisseur appliqué sur 195 (cf. ci-dessous), sans revêtement final perceptible ;
- us 180, bourrelet de mortier chanfreiné, de même texture et couleur que l'enduit 194, conservé en 2 endroits. Positionné sous la limite inférieure de celui-ci dont il n'est séparé que

par une simple fissure, son épaisseur atteint 0,10 m à 0,15 m à la base ; il ne comporte aucun revêtement de finition ;

-us 195, sous 194 et appliqué directement sur le parement du mur, enduit blanchâtre d'environ 1 cm d'épaisseur, sans revêtement de finition perceptible ;

-us 179, bourrelet de mortier blanchâtre chanfreiné, de même texture et couleur que 195. Positionné sous la limite inférieure de celui-ci dont il n'est séparé que par une fissure, son épaisseur atteint 0,10 m à la base ; il ne comporte aucun revêtement.

L'us 195 constitue l'enduit d'origine du parement du mur 102, terminé par un bourrelet de protection (us 179) de la base du mur à la cote 21,78. Cette cote correspond à celle du premier sol aménagé dans la cour (us 170) à la cote 21,75. Une deuxième couche d'enduit est représentée par l'us 194 et son bourrelet (us 180) dont la base, à la cote 21,90 correspond au deuxième sol de la cour (us 164), à la cote 21,92.

Les phases de réfection de l'enduit semblent bien correspondre aux phases d'exhaussement du sol de la cour effectués lors des campagnes de réaménagement du bâti. Ces enduits semblent bruts, sans revêtement mais une troisième enduction du mur 102, dégradée au niveau du sondage mais en place au sud (cf. § 2.1.1.) était revêtue d'un badigeon rouge.

Un creusement (us 187), parallèle et contigu au mur 106, de 0,40 m de large, recoupe les niveaux 113, 154 et 155. Il est comblé, en partie supérieure, par une couche de terre grise, humifère (us 182), qui correspond à l'us 110 (cf. § 2.1.2.) et, en partie inférieure, par un sédiment argilo-sableux brun clair, riche en mortier détritique (us 156).

Sous le remplissage, une structure maçonnée, de 0,40 m de large, se compose des éléments suivants (**figures 26 et 27**) :

-us 185, hérisson de pierres de faluns posé sur le paléosol (us 175) ;

-us 184, sur 185, lit de pierres de faluns liées par un mortier beige ;

-us 183, plaques d'enduit mural à badigeon rouge empilées et compactées sur 184.

Faute d'une fouille suffisamment étendue en surface, les relations stratigraphiques de cette structure que l'on qualifiera, faute de mieux, de « banquette » avec les niveaux de la cour sont malaisés à déterminer. Plusieurs éléments plaident pour une mise en place tardive : l'absence de liaison avec les murs 106 et 106 induisant, par conséquent, la postériorité de la « banquette » et le emploi, en partie supérieure, des enduits provenant du revêtement ultime du mur 102.



Figure 5 : Le Quidou, l'ancienne gare, plan des structures et niveaux du sondage 1  
 114 : n° d'unité stratigraphique ou de structure  
 22.15 : cote de niveau raccordée au NGF



Figure 6 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 1, vue générale des structures et niveaux archéologiques à l'issue du décapage (vue prise de l'ouest).

Figure 7 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 1, partie nord ; à gauche, mur 101 ; à droite, de bas en haut, murs 107, 102 et 106 (vue prise de l'ouest).





Figure 8 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 1, partie sud ; adjonction du mur 128 (à droite) au mur 127 (à gauche) (vue prise de l'ouest).

Figure 9 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 1, partie sud ; empièchement de dalles (st.119) entre les murs 103 (à gauche) et 127 (à droite) (vue prise de l'ouest).





Figure 10 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 1, partie est; niveaux à l'angle de la cour résidentielle; de bas en haut, us 111 et 112; contre le mur 106, us 110 (vue prise de l'est).

Figure 11 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 1 ; fossé 108 matérialisé par une bande de terre brune ; en haut, sondage S 12 ; en bas, sondage S 11 (vue prise du nord-ouest).





Figure 12 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 11; stratification des niveaux en paroi nord du fossé 108, à l'est du mur 104.

Figure 13 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 11; paroi sud du fossé 108, chaîne d'angle des murs 104/103 conservée sur 5 assises au-dessus de la semelle de fondation débordante.







Figure 14 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 12; stratification des niveaux en paroi nord du fossé 108.

Figure 15 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 12; les murs 102, 127 (au premier plan) et 128 traversés par le fossé 108.



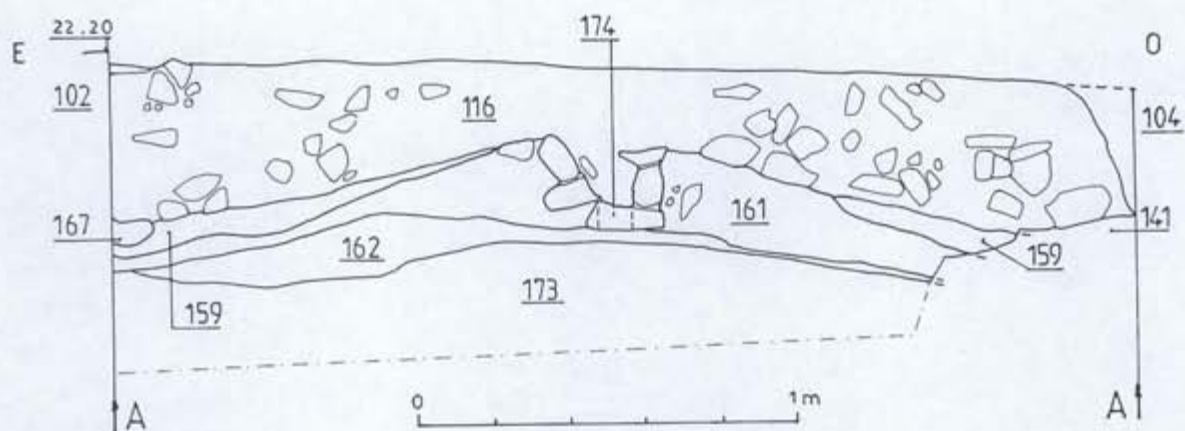


Figure 16 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 13, coupe sud (A-A), stratification des niveaux dans l'emprise de l'habitat principal.

Figure 17 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 13, coupe sud stratification des niveaux dans l'emprise de l'habitat principal.



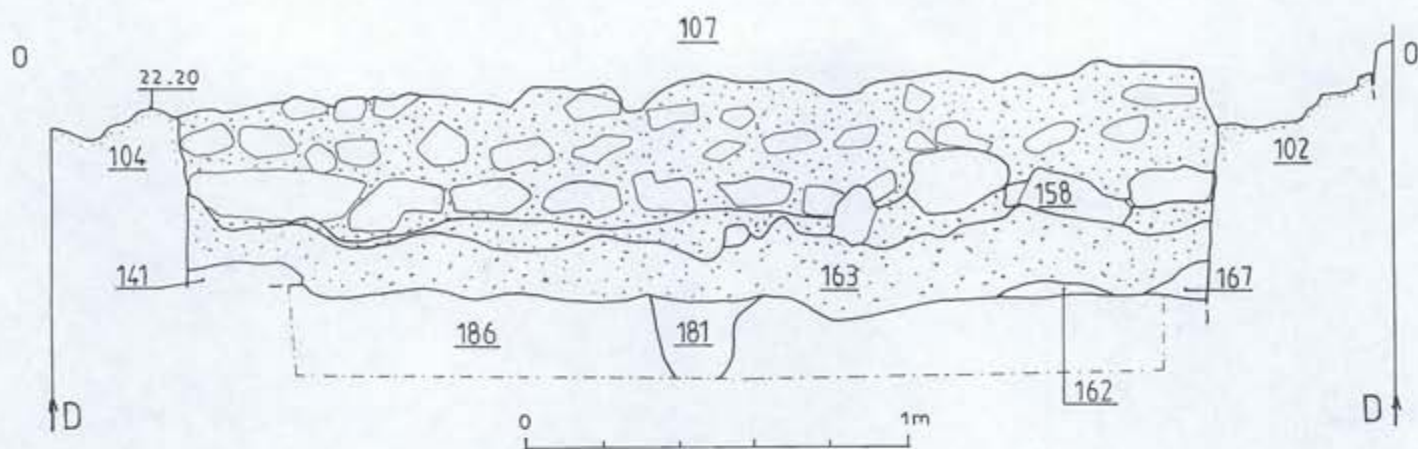


Figure 18 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 13, paroi nord (D-D), structures 163/186 sous le mur 107.

Figure 19 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 13, paroi nord, structures 163/186 ; à l'arrière plan, mur 107.



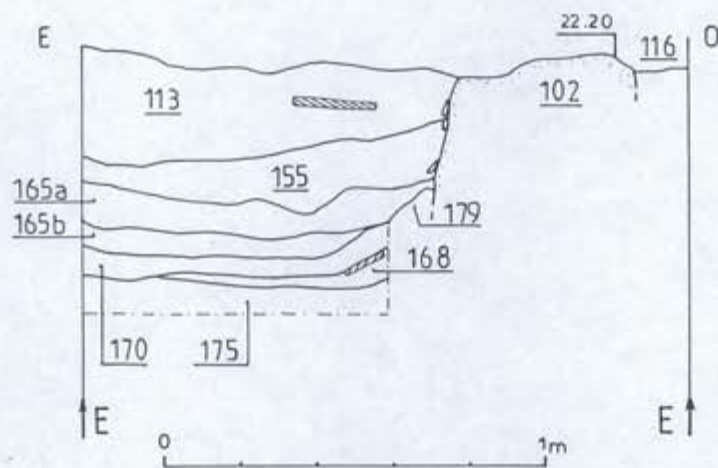


Figure 20 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 14, coupe est (E-E), stratification des niveaux à l'angle de la cour résidentielle.

Figure 21 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 14, coupe est, stratification des niveaux à l'angle de la cour résidentielle.



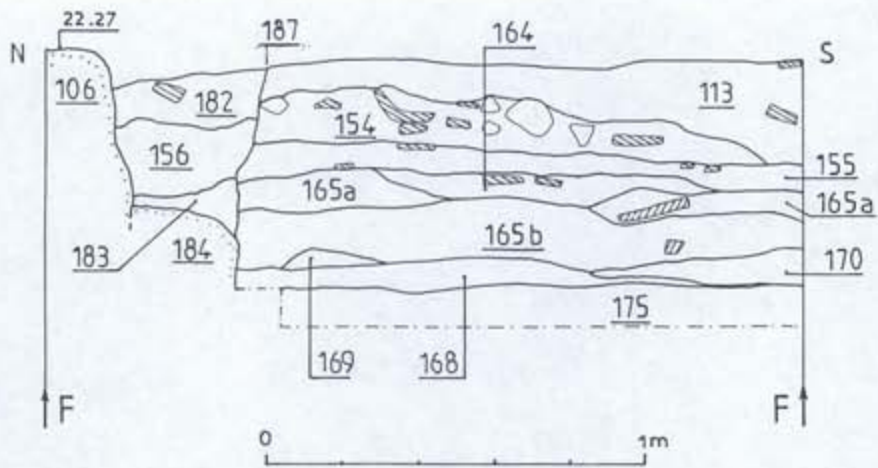


Figure 22 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 14, coupe nord (F-F), stratification des niveaux à l'angle de la cour résidentielle.

Figure 23 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 14, coupe nord, stratification des niveaux à l'angle de la cour résidentielle.



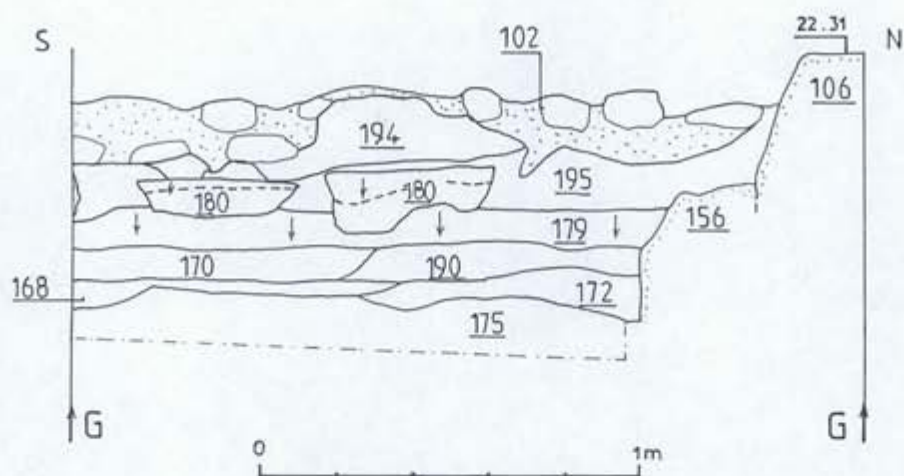


Figure 24 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 14, paroi sud (G-G), parement du mur 102, couches d'enduits et bourrelets associés.

Figure 25 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 14, paroi sud, parement du mur 102, couches d'enduits et bourrelets associés.



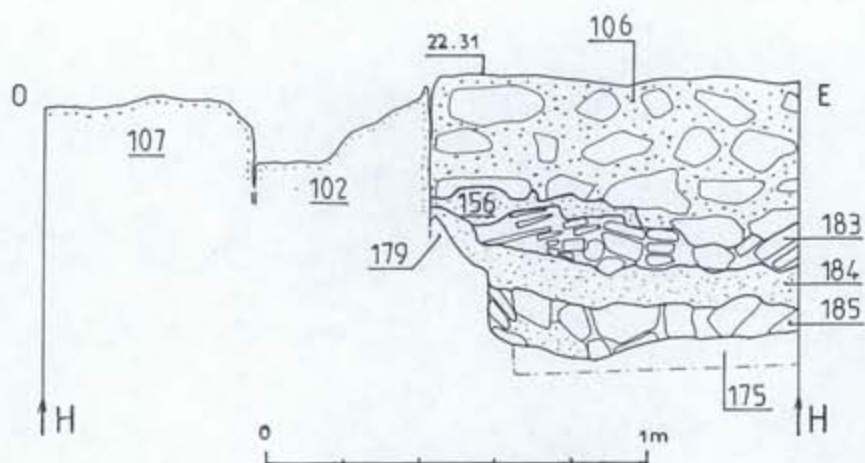


Figure 26 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 14, paroi ouest G-G), structure 185/184/183 appuyée contre les murs 102 et 107.

Figure 27 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 14, paroi ouest, structure 185/184/183 appuyée contre les murs 102 et 107.



## 2.2. Sondage 2 : édifice thermal présumé (figure 28)

Le sondage a été implanté sur le bâtiment thermal supposé, visible sur les clichés aérien dans l'angle nord-ouest de la parcelle. La surface décapée atteint 70 m<sup>2</sup>. Quelques perturbations modernes ont été partiellement fouillées. Deux sondages ont été effectués dans les niveaux en place : S 24 dans l'angle nord-ouest de la grande salle occupant le centre de la zone décapée et S 21 dans l'angle sud-est de la salle reconnue à l'ouest de la précédente. Deux autres sondages, S 21 et S 22, restreints à l'étude du comblement, ont été exécutés dans la canalisation mise au jour au sud des deux salles.

### 2.2.1. Les murs et l'organisation du bâti

Les murs arasés mis en évidence sous la terre arable (figure 29) se répartissent en deux groupes d'après la différenciation des mortiers basée sur la couleur et la texture.

Le premier groupe est caractérisé par un mortier de couleur jaune et de texture sableuse, relativement friable :

-mur 214, orienté nord-sud, de 0,59 m de largeur, construit en moellons de pierre de jauge équarris et de module assez régulier. Arasé à la cote 23,57 en limite nord du sondage, il présente, à la cote 22,32, des plages de mortier dont la surface est plane et lisse avec une tendance au décollement des restes de blocage qui recouvrent cette surface. Il était perturbé par une fosse (us 222) comblée de terre végétale (us 223) au fond de laquelle on a mis en évidence les négatifs des structures d'une porte à proximité de l'extrémité sud du mur (figure 30). Ces structures sont deux trous subcirculaires, verticaux, aménagés dans l'axe du mur et espacés de 0,90 m : us 225, au nord, de 0,18 m x 0,12 m de section et us 226, au sud, de 0,16 m x 0,12 m de section. Le fond de ces structures est à la même cote : 22,94. Entre ces trous comblés de terre brune, la surface d'arasement du mur est régulière, à la cote 23,11, sans présenter un aspect fini.

Ces creusements sont les négatifs des chambranles verticaux d'une porte qui pouvait comporter un seuil en pierre sur l'arase du mur. Ce seuil a peut-être été récupéré lors du creusement de la fosse 222 dont le bord occidental correspondait exactement au parement ouest du mur ;

-mur 201, orienté est-ouest, de 0,59 m de largeur ; il présente les mêmes caractéristiques que 214 auquel il est chaîné. Côté sud, il est doté d'un dispositif de vidange (us 209) associé à la canalisation qui longe le mur (cf. §. 2.2.6.2.) ;

-mur 263, orienté sud-nord, de 0,48 m de largeur. La maçonnerie en pierres de jauge liées au mortier jaune est recouverte, là où le mur est moins profondément arasé, par une maçonnerie de largeur identique, en moellons liés par un mortier blanchâtre à texture pâteuse (st. 264) qui paraît résulter d'une réfection du mur. Un enduit de mortier de tuileau de 4 cm d'épaisseur subsiste contre le parement ouest, au contact du mur 215 ;

-mur 279 (à l'extrémité nord-est du sondage), orienté sud-nord, de 0,45 m de largeur, perturbé par une fosse (us 278) ;

-mur 215, orienté ouest-est, d'une largeur de 0,60 m, entre les murs 214 et 263, accolé perpendiculairement à ceux-ci (figures 31 et 32). Sa mise en œuvre contre le mur 263 s'est opérée sans dégradation de l'enduit de tuileau revêtant ce dernier. Sous les deux assises de moellons préservées au niveau d'arasement, on observe une assise de briques de 0,30 m de longueur.



Un seul mur appartient au second groupe caractérisé par un mortier de couleur beige-rosâtre à la texture pâteuse, employé en abondance, et qui masque en grande partie les têtes de moellons en pierre de jauge (**figure 33**) :

-mur 210, orienté nord-sud, de 0,59 m de largeur ; il est accolé et non chaîné au mur 201, perpendiculairement à celui-ci. S'il est strictement de même orientation que le mur 214, son alignement est décalé de 0,10 m vers l'est.

Il apparaît clairement que les murs appartiennent à différentes phases de construction. Les murs 214, 201 et 263 sont de même génération ainsi, peut-être, que le mur 279, sans connexion avec les précédents. Le mur 215 cloisonne l'espace compris entre les murs 214 et 263 et procède d'un remaniement de l'édifice. Le mur 210 appartient à une phase postérieure.

Les murs du premier groupe délimitent des salles ou des espaces numérotés A, B, C, D.

### 2.2.2. Salle A, sol et niveaux

Délimitée par les murs 214, 215 et 264, cette salle mesure 4,90 m hors œuvre dans l'axe est-ouest. Aux cotes 23,55 et 23,56, le sol de béton de tuileau est arasé par les labours sauf en deux points dont l'un contre le mur 214 où sa surface lisse est conservée (us 216). Aucune trace d'un éventuel dallage ne subsiste mais les parties conservées sont de trop faible ampleur pour affirmer que ce sol n'était pas dallé. Autour des vestiges du sol, le niveau archéologique en place sous la terre arable est constitué de matériaux de construction fragmentés : tuiles, briques, joints de mortier, blocs de béton de sol, dalles ou lambris en schiste et marbre (us 217), le plus souvent pollués par la terre végétale (us 200) ; un double-tournois du XVII<sup>e</sup> siècle y a été découvert.

A la faveur d'un arasement plus profond du mur 215, à la cote 23,24, une stratification complexe a pu être observée à l'aplomb de ce mur sur une épaisseur de 18 cm (**figure 34**) :

- us 266, sédiment argilo-sableux brun, de 3 cm d'épaisseur, contenant des nodules d'argile cuite, des graviers et du mortier détritique ;
- us 267, sédiment limoneux de couleur noire, riche en charbons de bois, de 1 cm d'épaisseur ;
- us 268, mortier sableux, beige, dont l'épiderme est lisse et induré, de 2 cm d'épaisseur ;
- us 269, sédiment argilo-cendreuse, brun, de 4 cm d'épaisseur ;
- us 270, mortier sableux, blanc-beige, dont la surface lisse est indurée, de 2 cm d'épaisseur ;
- us 271, sédiment argileux, brun, de 1 cm d'épaisseur ;
- us 272, mortier sableux, jaune, dont l'épiderme rougeâtre est lisse et induré, de 2 cm d'épaisseur ;
- us 273, sédiment limoneux, brun, à charbons de bois, de 2 cm d'épaisseur ;
- us 274, mortier jaune de même couleur et texture que le mortier du mur 105, lié à celui-ci, sans lissage apparent à l'épiderme, de 4 cm d'épaisseur minimale.

L'us 274 s'apparente à un niveau de travail ; quoi que non lissé, il a pu servir de sol (à la cote 23,28 au vu du niveau qui le recouvre (us 273) et qui est assimilable à une couche d'occupation. Au dessus, on observe une intercalation de sols aménagés ( 272, à la cote 23,33, 270, à la cote 23,36 et 268, à la cote 23,40) et de couches d'occupation (271, 269 et 267). Ces 4 sols successifs sont antérieurs à l'installation du sol bétonné (us 216), sol final de la salle A pour ce que l'on en perçoit.

### 2.2.3. Salle B, sol, structures et niveaux

Limitée par les murs 201, 214, 215 et 263, cette salle mesure, hors œuvre, 4, 90m x 4,60 m.

#### 2.2.3.1. Sol et structure d'angle

Sous la terre arable, on a mis en évidence un sol de béton de tuileau (us 218) atteint par les instruments aratoires, dont les granulats sont disjoints par la dissolution du liant. Nulle part son épiderme n'est conservé. Ne subsiste que la base de la semelle de béton (quelques centimètres) sous laquelle apparaît, en plusieurs points, un niveau de mortier jaune sableux et pauvre en chaux (us 221), à la cote 23.31. Dans la partie est de la salle, le béton est pollué par la terre végétale (us 200) et perturbé par un creusement (us 219) comblé de terre végétale et identifié comme une fosse ou un fossé. Ce creusement recoupe un niveau très épais (us 250) sous-jacent au sol 218, constitué de matériaux de construction fragmentés (tuiles, briques, joints de mortier, pierre de faluns, blocs de béton de tuileau et lambris ou dallages en schiste et marbre). En bordure est de ce creusement, le béton du sol 218 est recouvert par un remblai (us 234) constitué des mêmes matériaux que l'us 250. Ce remblai est vraisemblablement issu du creusement de la fosse (ou fossé) 219.

Dans l'angle nord-ouest de la salle, le nettoyage manuel de la surface décapée a permis de mettre en évidence les empreintes d'une structure rectangulaire de 2,15 m x 1,55 m, totalement arasée (**figures 35 et 36**). Le négatif est limité, à l'ouest et au nord par les murs 214 et 215, et à l'est et au sud par le béton de tuileau du sol 218, lequel a conservé, sur une bande de 0,15 m de largeur au maximum, sa cohésion et sa dureté (us 252) à la cote 23,31. A l'intérieur, le niveau mis au jour, à la cote maximale 23,34, est constitué de matériaux de construction fragmentés (us 255) : briques, tuiles, pierres de faluns, joints de mortier et blocs de béton de tuileau. La surface de ce niveau, irrégulière et sans grande cohésion, est polluée par la terre végétale. Sur ce remblai, de minces plages de mortier de tuileau, de 2 à 3 cm d'épaisseur, non lissé à l'épiderme ou non perçu comme tel (us 254), sont conservées à l'aplomb du béton induré de l'us 252, à la cote 22,31.

#### 2.2.3.2. Salle B, niveaux sous-jacents, sondage S 24

Le sondage S 24 a été exécuté aux fins d'analyse des niveaux archéologiques sous-jacents au sol 218. L'implantation du sondage dans l'angle sud-ouest de la salle est consécutive à la fouille de la fosse 222, laquelle recoupait (en sifflet) les niveaux, sur 0,30 m de profondeur (**figures 37 et 38**).

De haut en bas, on observe :

- us 218 (cf. § 2.2.3.1.) ;
- us 221 (cf. § 2.2.3.1.) ;
- us 232, sédiment sableux, gris-clair, emballant des graviers roulés, lenticulaire et limité à l'angle nord-est du sondage ;
- us 247, plage de mortier blanc induré à pierrailles de faluns, de même emprise que 232 ;
- us 249, sable jaunâtre ou mortier très maigre, en pendage est-ouest ;
- us 236, sédiment sableux, beige, composé, pour l'essentiel, de mortier détritique avec de rares fragments de briques et pierrailles de faluns ;

-us 250, sédiment sableux, beige, à mortier détritique enrobant de nombreux fragments de briques et des pierres de jauge;

-us 256/257, plage de pierres et tuiles en petits fragments et mortier blanc détritique, d'apparence compactée et tachée par places, à l'épiderme, par une pellicule de limon brun. Ce niveau dont l'épiderme est à la cote 22,95, épais de 5 cm tout au plus, limité au centre du secteur et n'apparaissant pas sur les coupes, a livré une tesselle de mosaïque en pierre marbrière de couleur sombre.

-us 258, nappe de blocs de béton de tuileau, fragments de briques et pierres de faluns liés par un mortier jaunâtre maigre ; la surface est brute, en pendage sud-nord, entre les cotes 22,90 et 22,76 ;

-us 261, nappe de même composition que 258 et sous celle-ci, présente uniquement en limite sud du sondage, à la cote 22,73 ;

-us 262, sédiment argilo-sableux, gris-verdâtre, à charbons de bois.

Une structure a d'autre part été observée :

-st. 259, sous l'us 250, parement maçonné en pierres de jauge liées au mortier jaune ; 2 assises sont conservées sous le parement à 3 assises du mur 201, débordantes de 0,12 m par rapport à l'aplomb de ce mur et d'orientation légèrement divergente. Cette structure est recouverte par une nappe de mortier jaune, résistant (us 260), en place également à l'aplomb du mur 214 à la cote 22,97 (**figure 39**).

L'interprétation de la stratification du sondage S 24 est handicapée par l'exiguïté du sondage. Deux interprétations sont possibles pour la structure 259 : un mur antérieur au mur 201 ou un simple ressaut de celui-ci. Malgré la légère divergence d'orientation, nous pencherions pour le ressaut (à la cote 22,97) compte tenu de l'identité des mortiers et de l'absence de reprise visible à l'interface des 2 structures. Ce ressaut pouvait servir d'appui à la mise place d'un sol dont l'us 260 serait l'ultime vestige (?).

A la cote 22,60, l'us 262 présente tous les caractères du paléosol tel qu'il a été identifié dans le sondage 1. Les nappes de matériaux liés au mortier (us 258 et 261), appartiennent vraisemblablement à une structure unique installée sur le paléosol, laquelle s'apparente à un radier de fondation de sol. Ce radier remploie le béton de tuileau concassé d'un sol préexistant non localisable. Le sol hypothétique fondé sur ce radier pourrait correspondre au ressaut 259. Le niveau 256/257 ne semble pas correspondre à ce sol par sa composition malgré le témoignage d'une circulation matérialisée par la présence d'un sédiment limoneux à l'épiderme et malgré sa cote altimétrique (22,95) voisine de celle du ressaut (22,97). Les niveaux supérieurs sont des remblais composés de matériaux de construction fragmentés et de mortier détritique accumulés pour installer le sol de béton de tuileau 218. Dans ces remblais, il convient de distinguer l'us 247 qui s'apparente à un niveau de travail : une aire de gâchage de mortier peut-être liée au maçonnerie de la structure repérée en négatif dans l'angle nord-ouest de la salle.

Le sol 218 est, pour ce que l'on en perçoit, le sol final de la salle B. L'épiderme a disparu, mais il est restituable à un niveau supérieur d'une dizaine de centimètres au niveau d'arasement. Celui-ci, à la cote 23,31 en partie sud de la salle, présente des cotes supérieures vers l'angle nord-est (23,45). Cette différence, qui n'est nullement justifiée par une meilleure conservation en partie nord, laisse supposer que le sol 218 était effectivement en légère pente nord-sud. L'épiderme peut être restitué aux alentours des cotes 23,55 contre le mur nord de la salle et 23,51 contre le mur sud. La nature du sol, un béton de tuileau, laisse entrevoir une fonction liée à l'eau. C'est dans ce contexte, que l'on peut interpréter les empreintes de la structure disparue de l'angle nord-ouest de la salle. L'hypothèse d'une baignoire d'angle d'un

*frigidarium* semble la plus plausible. La canalisation qui longe la salle au sud (cf. ci-dessous) renforce cette présomption.

#### 2.2.4. Salle C, sondage S 21

La salle C, en partie ouest de la zone décapée, est limitée par les murs 201 et 214. Au décapage, un niveau uniforme apparaissait sur l'ensemble de cette surface essentiellement constitué de mortier détritique d'où pointaient des fragments de briques et des pierres de jauge. Ce niveau (us 213) recouvre l'arase du mur 201 à son extrémité occidentale et masque un mur qui devait limiter la salle côté nord.

Dans le sondage S 21, de 2 m x 1,50 m, exécuté dans l'angle sud-est de la salle, on observe, de haut en bas (**figure 42**) :

-us 213, gravats de démolition sur 0,60 m d'épaisseur comprenant des blocs de maçonnerie (moellons en connexion) dont un élément appartenant à une étroite ouverture cintrée (une fenêtre à claveaux de pierres et de briques), des fragments de briques, des pierres de jauge, des joints de mortier, des éléments de dallage ou placage en schiste et marbre, des fragments d'enduits peints polychromes ou monochromes et des fragments de conduits de chaleur en terre cuite (*tubuli*). Ces matériaux, concentrés, étaient enrobés dans le mortier détritique ;

-us 231, sédiment argilo-sableux, gris-verdâtre, formant un amas dans l'angle sud-ouest du sondage ;

-us 227, sédiment sablo-limoneux, gris foncé, riche en charbons de bois, de 1 à 4 cm d'épaisseur, couvrant le sol sous-jacent ;

-us 228, sol de béton de chaux à granulats d'éclats de pierres et surtout de fragments de terre cuite (tuile ou brique) venus en surface, lissé et dépourvu de dallage ou d'empreintes d'un quelconque revêtement. Le sol, relevé à l'aplomb des murs, est en léger pendage nord-sud entre les cotes 22,74 et 22,69. Il n'a pas été sondé. Sur le sol, une demi meule dormante, en granite, était positionnée contre le mur 214, à l'aplomb de la porte aménagée dans ce mur (cf. § 2.2.1.) (**figure 43**).

Ce sondage a permis, par ailleurs, d'analyser la structure des murs 214 (parement ouest) et 201 (parement est) (**figures 40 et 41**).

-mur 214, au-dessus du sol 228, comporte 3 assises de briques de 0,30 m de longueur ; l'assise inférieure est interrompue par 2 moellons en pierre de jauge. Au-dessus de l'arase de briques supérieure, 4 assises de moellons en pierre de jauge sont conservées, sauf à l'emplacement de la porte où l'on observe un seul rang de moellons. En interface entre l'assise de briques supérieure et le premier rang de moellons, un lit de béton de tuileau de 3 cm d'épaisseur existe au nord de la porte. Un autre lit de béton de même facture, dans toute l'épaisseur du mur, est à remarquer au-dessus de la troisième assise de moellons, au sud de la porte. Par places, subsiste un enduit au mortier de tuileau couvrant les deux premières arases de briques lesquelles présentent des traces de suie.

-mur 212, comporte 4 assises de briques visibles, l'assise inférieure étant partiellement masquée par le sol de béton, puis 4 rangs de moellons. Les traces de suie sont généralisées sur les briques mais sont peu visibles sur les têtes de moellons.

L'hypothèse de deux états dans l'usage de cette salle doit être formulée. Elle s'appuie sur l'observation des parements des murs : la présence de suie à l'épiderme des arases de briques suggère qu'il pouvait s'agir, à l'origine, d'un hypocauste ; présomption renforcée par les éléments découverts dans le remblai de la salle et au voisinage : fragments de *tubuli* et bobine d'espacement. Dans un deuxième état, après l'élimination des structures de

l'hypocauste, la salle aurait été affectée à une autre fonction, avec la mise en place du sol de béton imitant le *terrazzo* (sol 228) et l'aménagement de la porte dans le mur 214. Celle-ci pouvait assurer une communication entre la salle C et la salle B à leur état final (**figure 43**). Entre les cotes 22,72 et 22,43, la différence de niveau de 0,71 m est importante mais un seuil (par hypothèse) sur l'arase du mur entre les chambranles et un emmarchement dans la salle C dont la demi-meule serait l'ultime vestige (?) permettaient sans doute de résoudre le problème de l'accès entre les deux salles. A ce stade de la fouille, toutes ces indications restent prospectives.

La fine couche d'occupation (us 227) présente sur le sol de salle n'a livré aucun élément mobilier. La couche 213 remblait la salle sur toute sa hauteur conservée. Ce remblai est exclusivement composé de matériaux de démolition.

### **2.2.5. L'espace D**

Dans la tranchée qui prolonge le décapage au nord-est, la fouille s'est limitée au nettoyage rapide des structures et niveaux mises en évidence au décapage. Les vestiges archéologiques n'apparaissent qu'à 0,50 m ou 0,60 m sous le sol actuel. Sous la terre arable (0,40 m) de profondeur, une interface composée de terre végétale mêlée de mortier détritique et de matériaux de construction très fragmentés recouvrait les vestiges.

On observe, du nord au sud :

- mur 279 (cf. § 2.2.1.) ;
- us 278, sédiment limoneux humique, brun, à mortier détritique ;
- us 277, tranchée d'environ 0,60 m de largeur comblée (en surface) de terre végétale ;
- us 275, béton blanc à granulats d'éclats de pierres de faluns, bordé par la tranchée 277, à la cote 24,04 ;
- us 276, plage de mortier détritique à joints de mortier ;
- us 274, surface en dépression par rapport au sol 275, constituée de matériaux de construction fragmentés (tuiles, briques, pierres de faluns, joints de mortier) polluée par la terre végétale.

Cette partie du site est plus profondément ruinée : le mur 279 est en partie détruit et remblayé. Bordant le sol de béton, la tranchée 277 pourrait être un mur volé et remblayé. Il faut remarquer la nature différente du béton du sol 275, sans tuileau, par rapport au sol « final » des salles A et B. Entre le mur 263 et l'us 274, subsiste une vaste surface où le fond de terre végétale n'a pas été atteint.

### **2.2.6. Secteur au sud du mur 201 : les niveaux superficiels et la canalisation**

Au sud du mur 201, la partition de l'espace est matérialisée par le mur 210, d'orientation nord-sud (cf. § 2.2.1.) et le muret 202, parallèle au mur 210. Une canalisation maçonnée occupe cet espace. Cette structure était recouverte et environnée de niveaux archéologiques recoupés par des perturbations modernes. Deux sondages profonds ont été exécutés : sondage S 22, à l'est du mur 210, dans le comblement de la canalisation et sondage S 23, à l'ouest du mur, dans le niveau recouvrant l'arase de la canalisation et dans le comblement de celle-ci.

#### **2.2.6.1. Niveaux superficiels et perturbations**

Sous la terre végétale, ont été mis en évidence :

-us 211, à l'ouest du mur 210, couche de joints de mortier compactés en surface, à la cote 23,39, occupant tout l'espace compris entre les murs 201 et 210. Le sondage S 23 a montré que cette couche, de 0,20 m d'épaisseur contre le mur 210, atteignait 0,80 m d'épaisseur à l'opposé et qu'elle remblayait la structure de la canalisation arasée en gradins d'est (à la cote 23,40) en ouest (à la cote 22,59). Cette couche se compose de joints de mortier et de mortier détritique de couleur beige, de fragments de briques avec des traces de suie, de fragments de *tubuli*, de rares fragments de tuiles, et d'éléments de décoration (enduits polychromes et placages en schiste et marbre). Dans ce niveau où les pierres sont absentes, on a également recueilli deux éléments de terre cuite architecturale affectant la forme de *tegulae* à très haut rebord et larges de seulement 10 cm ;

-us 205, à l'est du mur 210, nappe constituée de joints de mortier jaunâtre et beige avec des fragments de briques et de tuiles dont la surface, irrégulière et polluée par la terre végétale, est à la cote moyenne 23,40 ;

-mur 202, émergeant à peine du niveau 205, à la cote 23,35, maçonnerie orientée nord-sud, de 0,45 m de largeur, composée de pierrailles de faluns liées par un mortier blanchâtre, sableux et très friable, dont une seule assise grossièrement parementée est conservée côté est. Cette maçonnerie, accostée perpendiculairement au mur 210, recouvre la maçonnerie extrême des piédroits de la canalisation. La fouille partielle de la fosse 208 a montré que ce mur ne se prolongeait pas au-delà de 1,40 m, qu'il était très peu fondé et installé sur un niveau de remblai (us 237) à la cote 23,19.

-us 208, fosse sub-circulaire comblée de terre végétale (us 200), recoupant partiellement l'extrémité du mur 202, le niveau 205 et les niveaux sous-jacents. La fouille partielle de cette fosse a mis en évidence un niveau sous-jacent constitué de joints de mortier jaune, de mortier détritique et de fragments de briques (us 237) qui recouvrait une maçonnerie de moellons liés au mortier jaune arasée à la cote 23,04 (us 235). Le nettoyage de la paroi de cette fosse a livré une monnaie en argent saucé du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. qui peut provenir tout autant du remplissage de la fosse que de l'une ou l'autre des unités stratigraphiques en paroi.

Le niveau 205 recouvre une nappe de joints de mortier de couleur jaunâtre, homogène (us 206, qui recouvrait partiellement le piédroit nord de la canalisation à la cote 23,36 et la canalisation elle-même au contact du mur 210, à la cote 23,31. Sous l'us 205, un nouveau nappage de joints de mortier de couleur beige et jaune (us 207) a été mis en évidence à la cote 23,35. Cette couche qui contient des pierrailles de faluns et des fragments de tuiles et de briques occupe l'espace compris entre le mur 210 et le piédroit nord de la canalisation, sans empiéter sur celle-ci.

### 2.2.6.2. La canalisation (figure 45)

Les piédroits, espacés de 0,35 m, sont en maçonnerie de pierres de jauge liées au mortier jaune identique à celui du mur 201. Seuls les parements internes sont dressés à l'aide de gros blocs parallélépipédiques :

-mur 203, piédroit nord, large de 0,35 m ; il conserve 0,80 m de hauteur au niveau du sondage S 22. Sa fondation est commune avec celle du mur 201 : au fond de la fosse moderne 209 (cf. § 2.2.3.1.), la base du mur commun aux deux structures (st. 233), large de 1 m, est observable à la cote 22,01. Les deux structures ont été édifiées en même temps comme le montre le blocage interne et le mur 201 qui n'est parementé, côté nord, qu'à partir de la cote 23,40 soit à un niveau inférieur de 0,10 m au niveau d'arasement du piédroit ;

-mur 204, piédroit sud, large de 0,30 m, arasé à la même cote que 203 au niveau du sondage S22 mais profondément détruit en gradins dans le sondage S23, à la cote 22,59.

A l'extrémité orientale -origine de la canalisation- le retour d'angle des piédroits est en majeure partie masqué par le mur 202 (cf. 2.2.4.1.) (**figure 45**). La canalisation est cuvelée à l'aide d'un mortier de tuileau de 2 à 3 cm d'épaisseur conservé par places, et la largeur cuvelée s'établit à 0,30 m. Le canal n'est pas fondé sur un radier. Un sédiment argilo-sableux, gris-verdâtre, en constitue le fond (us 246) ; par sa texture, sa couleur et son altimétrie, ce sédiment est identifié au paléosol décrit ci-dessus (cf. § 2.2.3.). L'épiderme de ce niveau est en pendage est-ouest d'après les cotes relevées dans les sondages S22 et S23 : 22.54, 22.50, 22.46 et 22,36, ce qui induit une forte dénivelée du fond du canal, de 0,18 m en 3 m de longueur, soit 6%.

L'adjonction du mur 210, perpendiculaire au canal, s'est opérée dans le respect de ce dernier grâce à la mise en place, sur le canal, d'un linteau de soutènement maçonné en pierres et briques (st. 240), à la cote 23,08, sur lequel repose le mur 210. Ce dispositif permettait à la canalisation de conserver une hauteur utile de 0,46 m (**figure 46**).

Le comblement du canal se compose de 3 couches (**figures 47 et 48**), de haut en bas :

- us 230, sédiment sablo-limoneux, de couleur grise, encombré de fragments de tuiles (*imbrices* et *tegulae*) souvent fichées à la verticale, de fragments de placages en schiste, de joints de mortier et d'enduits polychromes. On y a recueilli des tessons de céramique commune sombre caractéristiques de la fin du II<sup>o</sup> ou du III<sup>o</sup> s. ap. J.-C. ;
- us 244, sédiment sablo-limoneux, gris foncé, contenant de nombreux débris de joints de mortier, des éléments de placage, des enduits peints et une bobine d'espacement de cloison de chauffe de salle à hypocauste. Cette couche a livré des tessons de céramique commune sombre de la fin du II<sup>o</sup> ou du III<sup>o</sup> s. ap. J.-C. ;
- us 245, sédiment sableux et organique, noir, présent sur le fond du canal, d'une épaisseur maximale de 0,12 m. En interface, il était pollué par le niveau 244 et s'interpénétrait avec le sédiment constituant le fond du canal. On y a recueilli, à l'aplomb du dispositif d'écoulement 209 (cf. ci-dessous) et sous le linteau de soutènement du mur 210, 2 aiguilles en os, une bague en verre et quelques tessons dont un fragment de gobelet en sigillée de Gaule centrale (Déch. 72), de la fin du II<sup>o</sup> ou du III<sup>o</sup> s. ap. J.-C.

Un dispositif d'évacuation débouchant dans la canalisation, au ras du mur 210, a été mis en évidence dans l'épaisseur du mur 201 (à mi-mur) et sur le piédroit nord de la canalisation (st. 209) (**figure 49**). Seule la base du dispositif subsiste. Elle se compose de 3 éléments disposés en gradins, en pente vers le canal. L'élément inférieur et l'élément médian sont constitués de grands fragments de brique aux cotes respectives 23,19 et 23,26, le second recouvrant légèrement le premier. L'élément supérieur est constitué d'un grand fragment de *tegula* à la cote 23,35, recouvrant légèrement l'élément médian. L'ensemble était scellé latéralement par du mortier de tuileau mal conservé. L'inclinaison des briques est de 25°, ce qui correspond à un pendage de 15 cm sur une longueur de 0,60 m.

Coté interne à la salle B, le mur 201 présente une dépression dans le prolongement du dispositif, à la cote 23,38, mais rien ne subsiste d'un éventuel tuyau de vidange de la salle vers le canal si ce n'est, peut-être, quelques masses de mortier de tuileau dont on ne peut assurer qu'ils étaient en place compte tenu de leur pollution par la terre végétale.

La canalisation fait corps avec l'aile de bâtiment représentée par les murs 201, 214 et 263. Elle assurait l'évacuation, vers l'est, des eaux usées de la salle B par l'intermédiaire du dispositif d'écoulement (209) aménagé dans le mur 201. Deux arguments sont en faveur de

cette hypothèse : la compatibilité des niveaux du sol final de la salle (à la cote minimale 23,41) et du fond du dispositif d'écoulement (23,35 sur l'élément supérieur) et la présence, au fond de la canalisation, à l'aplomb du dispositif, d'un sédiment organique noir qui a livré, de plus, des débris d'objets de toilette et de parure. La canalisation était donc un égout, mais elle ne pouvait assurer l'évacuation des eaux usées de la salle qu'à l'état final de cette salle alors que les éléments recueillis laissent deviner au moins un sol antérieur, à un niveau inférieur, incompatible avec le niveau du dispositif d'évacuation. La canalisation est préexistante au sol final de la salle B et l'on peut supposer qu'elle assurait l'évacuation des eaux pluviales. L'exiguïté de la zone étudiée ne permet pas de l'affirmer mais le dispositif d'écoulement pouvait aussi réceptionner l'eau d'une gouttière aménagée dans le parement du mur. Enfin, cet égout pouvait également avoir fonction de latrines : c'est peut-être dans ce sens qu'il faut interpréter l'adjonction du muret 202 (?). L'égout devait vraisemblablement être couvert de dalles mais aucune trace n'en subsiste.

L'adjonction du mur 210, au sud, a respecté la canalisation demeurée en service après cette restructuration du bâti. Aucun sol associé à cette adjonction n'a été mis en évidence. Les niveaux archéologiques supérieurs (us 211, 206 et 207) sont des remblais mis en place à la suite de démolitions. Le remblai 211 a été mis en place après la désaffectation et la démolition partielle de la canalisation. Il est constitué exclusivement de matériaux non récupérables; les moellons ont été récupérés pour être réemployés. Cet événement ne peut être situé chronologiquement.



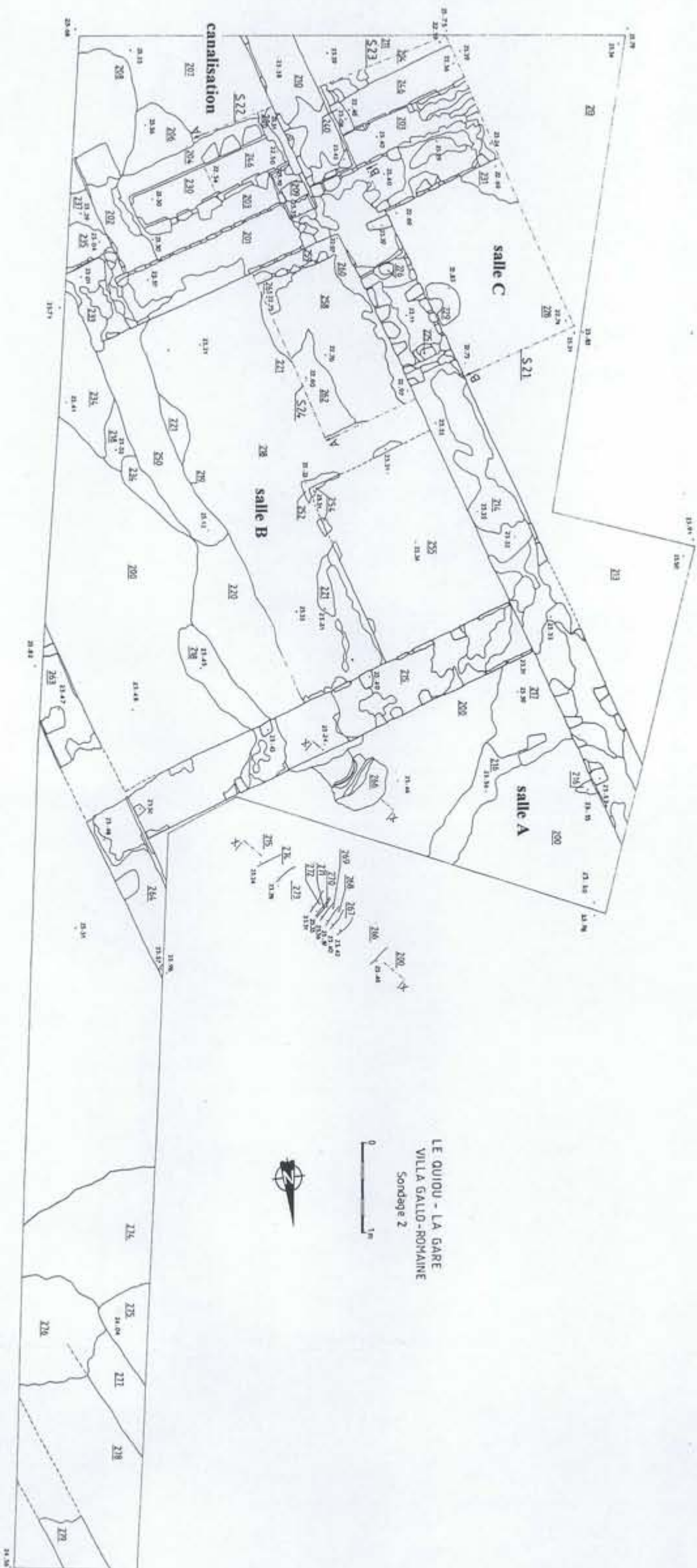


Figure 28 : Le Quiou, l'ancienne gare; plan des structures et niveaux du sondage 2



Figure 29 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 2; vue d'ensemble des structures et niveaux supérieurs à l'issue du décapage ; vue prise du nord.

Figure 30 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 2; trous de fondation des chambranles de la porte aménagée dans le mur 214 ; vue prise de l'ouest.





Figure 31: Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 2; adjonction du mur de cloisonnement 215 contre le mur 214; vue prise du nord.

Figure 32 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 2; adjonction du mur de cloisonnement 215 contre l'enduit conservé du mur 263 ; vue prise du sud.





Figure 33: Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 2; adjonction du mur 210 contre le mur 201 et surface d'arasement de la canalisation; vue prise du sud.

Figure 34 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 2; salle A, stratification des niveaux de sol et d'occupation antérieurs au sol de béton 216; vue prise du sud.





Figure 35: Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 2; salle B, empreintes de la structure d'angle arasée; blocage interne (us 255) limité par le béton induré du sol 218 (us 252); vue prise de l'ouest.

Figure 36 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 2; salle B, empreintes de la structure d'angle arasée lambeaux de mortier de tuileau (us 254) bordés par le béton induré (us 252) ; vue prise de l'ouest.



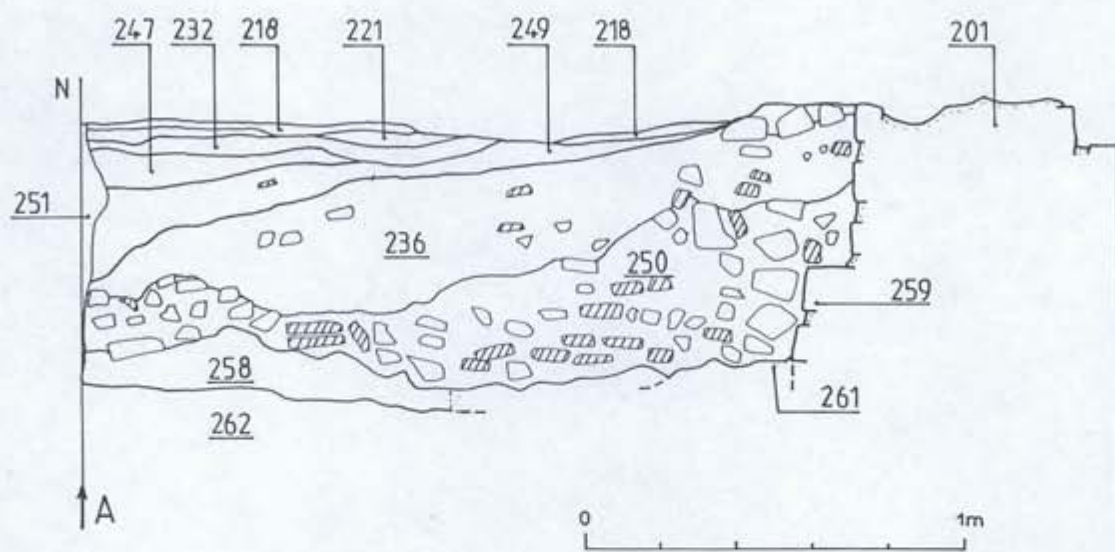


Figure 37: Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 24; coupe est (A-A), stratification des niveaux antérieurs à l'installation du sol final (us 218) de la salle B.

Figure 38 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 24; coupe est (A-A), stratification des niveaux antérieurs à l'installation du sol final (us 218) de la salle B.





Figure 39: Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 24; à l'arrière plan, mur 201 et ressaut ou mur antérieur (st. 259) ; à droite, « radier » de blocs de béton concassé (us 258) ; à gauche, paléosol (us 262).

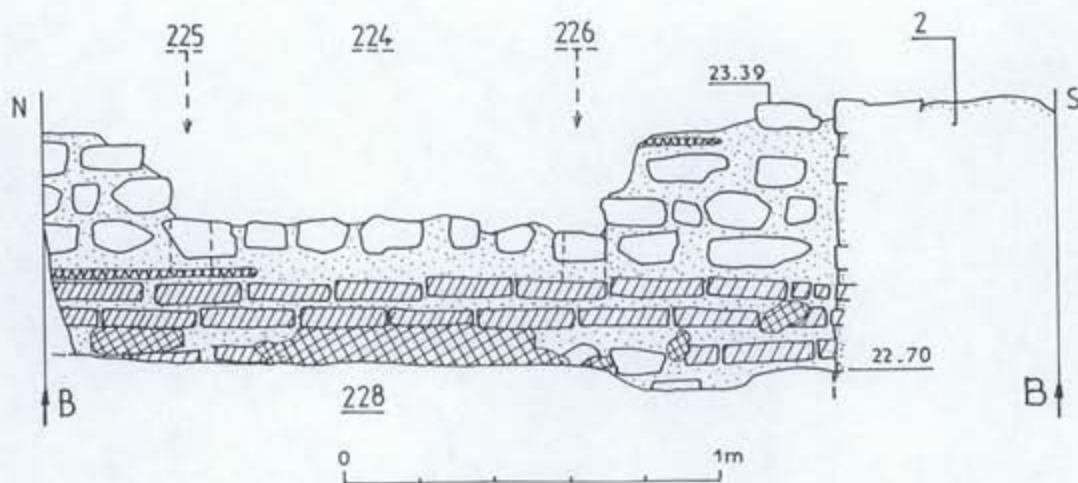


Figure 40 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 21, salle C, relevé du parement ouest du mur 214 au niveau de la porte.

Figure 41 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 21, salle C, parement nord du mur 201 (traces de suie sur les briques) et sol de béton de la salle.







Figure 42: Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 21; sol de béton (us 228) de la salle C et coupe nord (us 213).

Figure 43 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 21; vue d'ensemble prise de l'ouest ; au premier plan : salle C ; empreintes des structures de la porte ; en haut : salle B, sondage S 24.





Figure 44: Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 22/S 23; vue d'ensemble de la canalisation prise de l'est; à droite: mur 201 et dispositif de vidange ; au fond : mur 210 ; au premier plan : muret 202.



Figure 45 : Le Quiou, l'ancienne gare ; S22/S 23 ; canalisation, muret 202 recouvrant les piédroits au niveau de l'origine de la canalisation.

Figure 46 : Le Quiou, l'ancienne gare ; S 23; linteau de soutènement (us 240) du mur 210 édifié sur la canalisation.



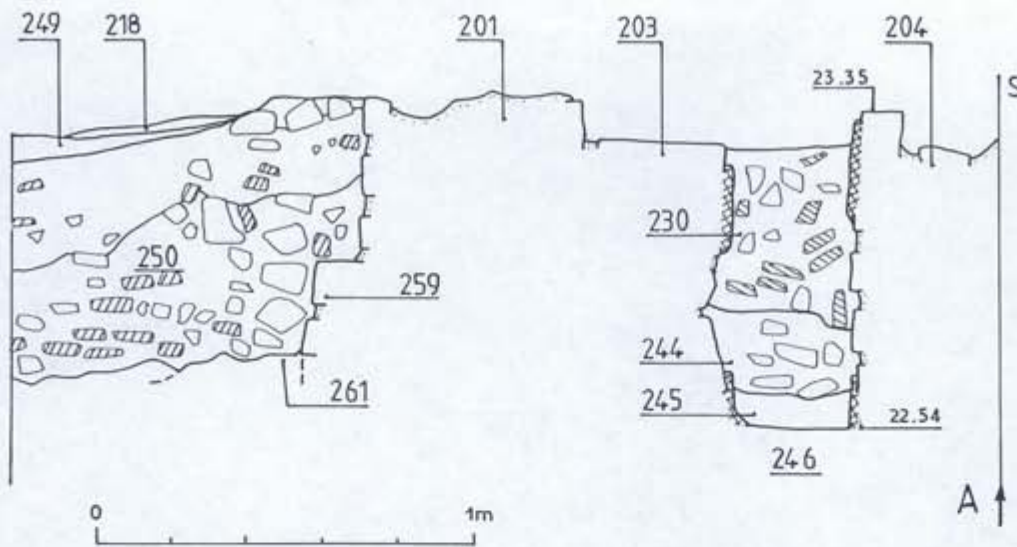


Figure 47 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 22, profil de la canalisation et coupe est (A-A) de son comblement.

Figure 48 : Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 22, surface du comblement de la canalisation (us 230) au niveau du dispositif de vidange (en bas, à droite).





Figure 49: Le Quiou, l'ancienne gare. Sondage S 22 ; dispositif de vidange à briques et tuiles disposées en gradins (us 209) aménagé dans le mur 201 et le piédroit 203, qui permettait vraisemblablement d'évacuer les eaux usées de la salle B vers la canalisation (vue prise du sud).

### 3. Synthèse des données

#### 3.1. Aperçu général sur le site

Quelques discordances -inhérentes, faute de redressement informatique rendu impossible par l'angle de prise de vue- apparaissent entre le plan issu de la photo-interprétation et celui (limité aux deux sondages) issu de la fouille.

La mise en parallèle des deux plans (**figure 50**) montre que le plan de la photo-interprétation est un peu trop ramassé. De l'angle nord-ouest de l'habitat principal à l'extrémité du bâtiment thermal supposé, la mesure vraie est de 92 m (seulement 79 m selon la photo-interprétation). Dans l'axe ouest-est, la villa est en réalité plus longue qu'il n'y paraissait, de 15 %. La même déformation est probable dans l'axe nord-sud.

Ceci dit, si l'on excepte quelques points de détail (tronçons de murs en supplément ou manquant), la photo-interprétation reste valide dans sa globalité et les sondages d'évaluation ne remettent pas en cause l'image générale que l'on avait du site.

Les cotes de niveau du paléosol relevées dans les sondages confirment le profil du terrain naturel actuel. Le paléosol est en léger pendage est-ouest entre les cotes 22,60 (en S 2) et 21,55 (en S 1). La dénivelée atteint 1,05 m sur une distance de 70 m entre les points cotés, soit une pente de 1,5 %. Cette pente générale est confirmée au niveau de l'habitat principal entre les cotes 21,63 dans la cour et 21,55 sous l'habitat. Ce dernier est par conséquent implanté en contrebas de la *pars urbana* et des édifices latéraux dont le bâtiment thermal supposé.

Le paléosol est anthropisé (présence de charbons de bois et de tessons de céramique). La nature des sédiments ne permet pas de distinguer, à l'œil, les limites de l'horizon anthropique et son état de conservation. Les quelques tessons collectés dans le vieux-sol appartiennent aux périodes pré-romaine ou gallo-romaine précoce.

Les murs structurants de la villa (axe ouest-est) sont orientés à 78° dans le secteur est pour ce qui concerne l'habitat principal (S 1). Ceux du bâtiment thermal supposés (S 2) sont d'orientation très légèrement divergente : 80° dans le secteur nord-est.

#### 3.2. Éléments de phasage et d'organisation dans l'habitat principal (S 1) (**figure 51**)

Deux phases principales ont été mises en évidence. Un état du site antérieur à ces deux phases est possible sinon probable, représenté par le mur 180/163, masqué par le mur 107. L'espace fouillé est trop restreint -il eût fallu démonter le mur 107- pour finaliser cette proposition.

La phase principale 1 est structurée par les murs à mortier jaune (101, 102, 103, 104, 105 et 127). Les murs 101 et 105 délimitent la galerie de façade nord de la cour résidentielle, d'une largeur de 2,67 m soit 9 pieds. Cette galerie se prolonge en façade est de l'habitat (murs 102 et 104), avec la même largeur. Les murs 103 et 127 délimitent un espace de même largeur que la galerie bordé au sud par une salle dont la configuration nous échappe et au nord par une salle de plus de 4 m de largeur entre les murs 103 et 104.

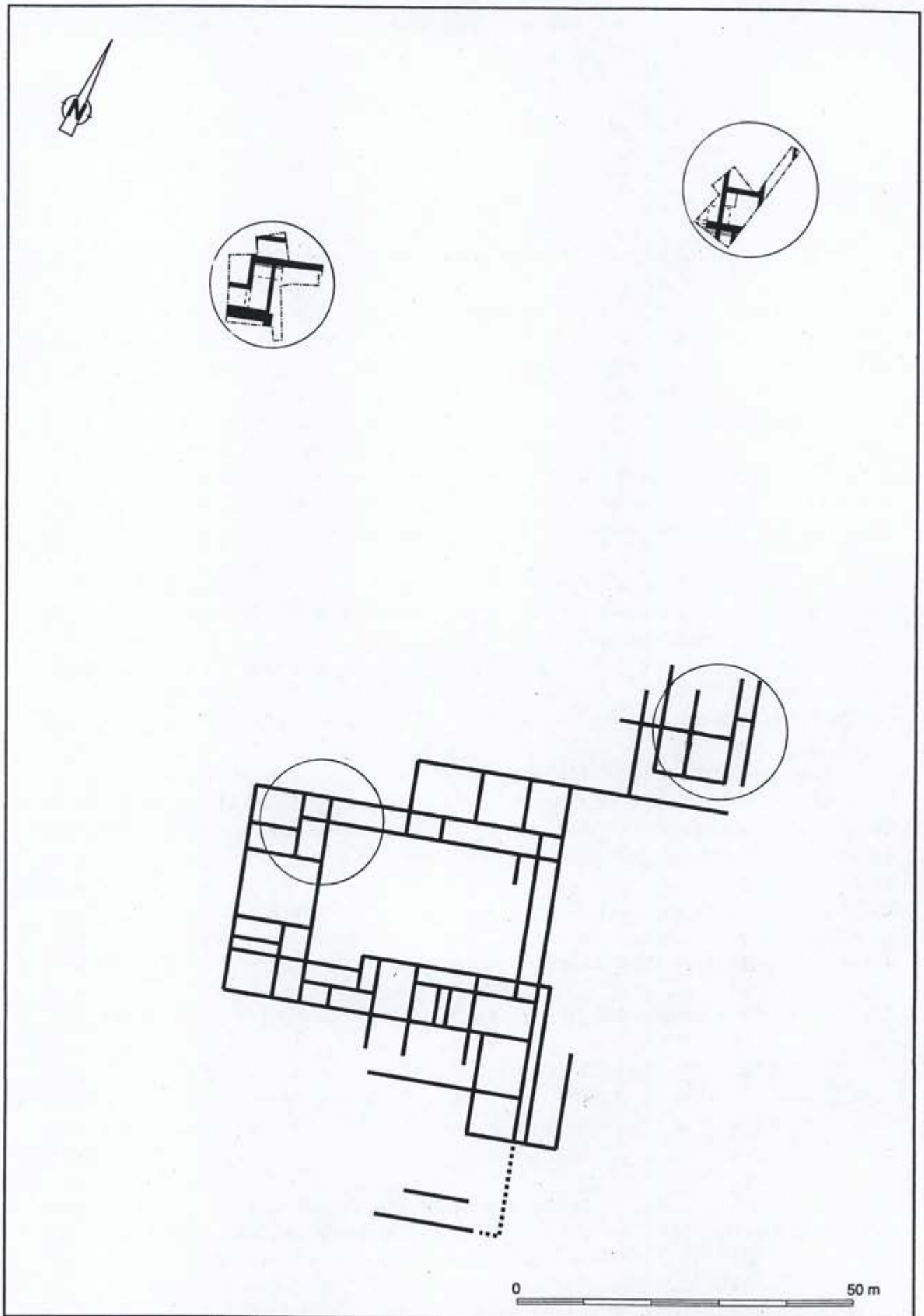


Figure 50 : Le Quiou, l'ancienne gare, mise en parallèle du plan issu de la fouille (en haut) et du plan issu de la photo-interprétation (en bas).

Les modules des murs de cette phase sont, à l'instar des espaces intérieurs, parfaitement normalisés : 0,59 m soit 2 pieds et 0,45 m soit une coudée. Ce dernier module est appliqué aux murs bahuts supportant les colonnades des galeries de façade (murs stylobates 102 et 105). Les quartiers de briques rondes découverts dans les niveaux de travail ont un diamètre de 0,30 m environ (1 pied), ce qui est compatible avec les murs bahuts de 0,45 m. Il est possible que ces éléments aient été destinés à la construction des colonnes en maçonnerie qui devaient rythmer les façades des galeries.

La phase principale 2 se caractérise par la restructuration de la salle de réception matérialisée par l'édification de puissants murs de 1,10 m de large (128-144) et le débordement de la façade sur la cour. Le mur 128 remplace le mur 127 vraisemblablement arasé. L'épaisseur des murs suggère au moins un étage pour la salle de réception. Dans cette optique, l'empierrement 119 entre les murs 104 et 128 pourrait être interprété comme le socle de l'escalier conduisant à l'étage. Les «couloirs» bordant, de chaque côté, la salle principale selon un dispositif fréquemment observé sur les grandes villas sont généralement interprétés comme des cages d'escalier.

A cette restructuration s'ajoute le cloisonnement de la galerie de façade (mur 107, de 0,80 m de largeur) dans le prolongement du stylobate de la galerie nord. Dans le même temps, ce dernier est doublé pour passer de 0,45 m à 0,80 m de large (murs 105/106). Ces modifications pourraient correspondre à la surélévation de la galerie, la cloison 107 jouant un rôle structurel autant que fonctionnel.

Ces deux opérations ont peut-être été décalées dans le temps à en juger par la différenciation des mortiers mais elles procèdent manifestement du même projet visant à transformer l'habitat principal en un édifice plus imposant.

Les sols de l'habitat n'ont pas été identifiés. Le paléosol est à la cote 21,55. La surface d'arasement des niveaux évolue entre les cotes 22,20 et 21,95, soit 0,60 m en moyenne au-dessus du paléosol. La fouille (sondage 13) a montré l'absence de sols construits et de niveaux d'occupation dans l'emprise de l'habitat et mis en évidence l'intercalation de niveaux de travail et de remblais de sédiments provenant du sous-sol. Par conséquent, les sols étaient à un niveau supérieur au niveau d'arasement, ce que confirme l'absence d'enduction des parements.

Les murs parementés à partir du paléosol sur des fondations maçonnées en tranchée perdue sont de fausses élévations. Conservés sur 4 à 5 assises, les murs grossièrement appareillés en pierre de jauge et ne présentant pas l'aspect du petit appareil régulier -à l'exception du chaînage d'angle des murs 103/104- jouent le rôle de caissons remblayés jusqu'à atteindre le niveau requis pour l'établissement des sols.

Cet exhaussement est à mettre en relation avec la topographie du site. Les sols pouvaient être établis à environ 1 m au-dessus du paléosol ce qui permettait la mise hors d'eau de l'assiette de l'habitat, de compenser la pente du terrain entre les deux extrémités de la *pars urbana* et d'obtenir des sols plans dans l'ensemble des espaces couverts de la *pars urbana*. Cela dit, les sols pouvaient être établis à un niveau inférieur (mais supérieur toutefois de plus de 0,60 m par rapport au paléosol) : une légère pente des sols n'était pas rédhibitoire comme nous l'avons constaté sur le sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul.

En conclusion, il est raisonnable d'envisager que les sols de l'habitat ont été établis à un niveau compris entre les cotes 22,30 et 22,60.

A contrario, les sols de la cour résidentielle -espace non couvert- sont conservés. A l'angle ouest de l'habitat, ils sont très sommairement aménagés. Le premier sol construit, une



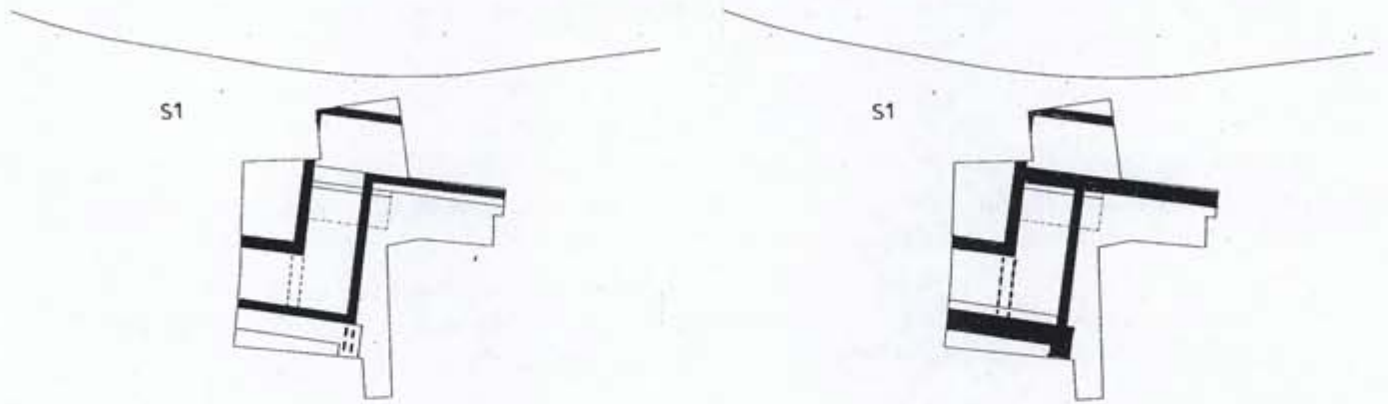


Figure 51 : Le Quiou, l'ancienne gare. Structures de l'habitat résidentiel :  
à gauche, phase principale 1 ; à droite, phase principale 2.

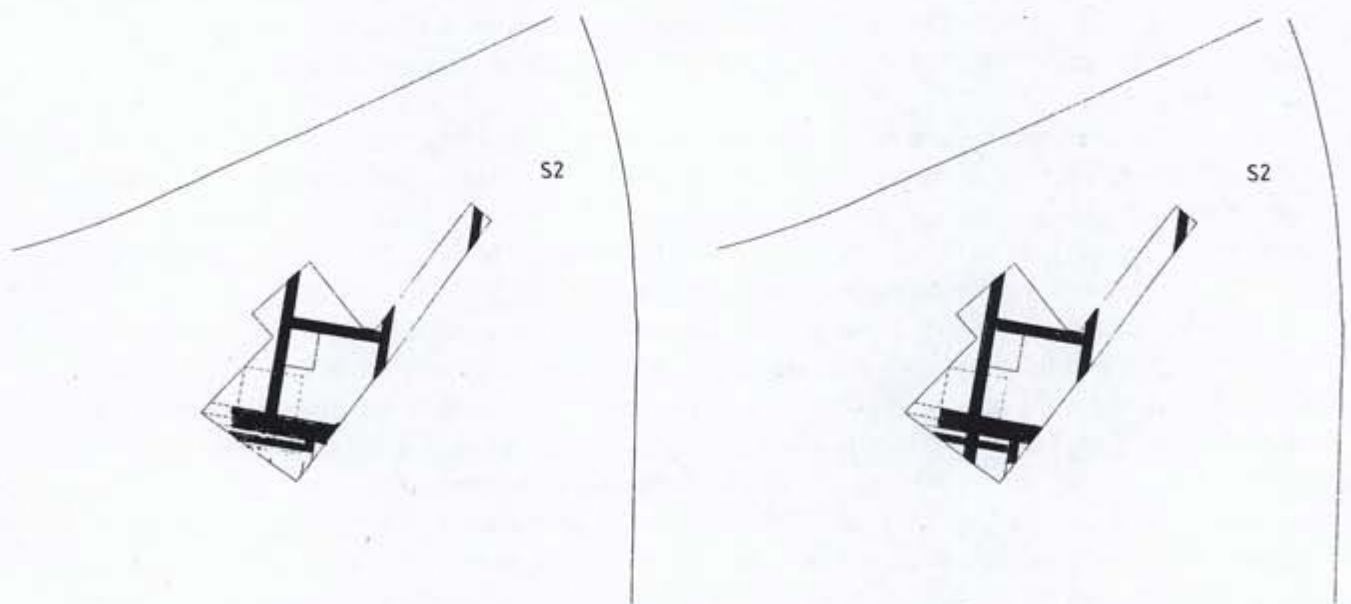


Figure 52 : Le Quiou, l'ancienne gare. Structures du bâtiment thermal supposé :  
à gauche, phase principale; à droite, adjonctions.

simple couche de graviers, (us 170) est à la cote 21,75, à une dizaine de centimètres au-dessus du paléosol. Ce niveau correspond à la première enduction du mur bahut (mur 102) dont le bourrelet inférieur est à la cote 21,78. Un deuxième sol est constitué par un remblai de mortier détritique (us 164) recouvert par un niveau d'occupation. Ce sol est à la cote 21,92 et correspond à la seconde enduction du mur bahut à badigeon rouge dont le bourrelet est à la cote 21,90. A titre d'hypothèse, le premier sol pourrait être associé à la phase principale 1 de l'habitat et le second à la phase principale 2.

Les assises conservées du stylobate (mur bahut) étaient en élévation par rapport aux sols successifs de la cour et, à ce titre, le parement était enduit et badigeonné de rouge.

La différence de niveau entre les sols de la cour et ceux de l'habitat s'établit entre 0,50 m et 0,90 m. L'accès de la cour vers l'habitat nécessitait, par conséquent, un emmarchement implanté en façade de la salle de réception vraisemblablement, soit en avant de cette salle, soit dans l'épaisseur du mur, pour la phase principale 2 tout au moins.

La fouille n'a pas abordé les espaces extérieurs à l'habitat principal, mais on peut déduire, à partir des constats ci-dessus, que la même différence de niveau existait entre les sols de ces espaces et les sols de l'habitat.

Aucune proposition indubitable ne peut être avancée pour la datation des deux principales phases. Les éléments mobiliers découverts proviennent des couches archéologiques de la cour, or les relations stratigraphiques entre les sols de la cour et les phases de l'habitat demeurent au stade d'hypothèse. De surcroît, ces tessons en petit nombre sont peu caractéristiques ou mal calés (*terra-nigra*) en chronologie absolue. Dire que la phase principale 1 est installée dans le courant du I<sup>o</sup> siècle ap. J.-C. relève de l'évidence.

### **3.3. Structuration et modifications fonctionnelles dans le bâtiment thermal supposé (sondage S 2)**

Le sondage 2 a révélé l'existence d'un vaste corps de bâtiment de plus de 11 m de largeur bordé, au sud, par une canalisation d'évacuation (égout). Le premier état reconnu du bâtiment est représenté par les murs à mortier jaune 201, 214, 263 et 279 lesquels partagent l'espace en 3 parties :

- à l'est, entre les murs 279 et 263, une possible galerie dont le béton à granulats dépourvu de tuileau (us 275) en serait le sol ;
- au centre, entre les murs 263 et 214, un espace de 4,90 m de largeur hors-œuvre, cloisonné dans un second temps par le mur 215 pour délimiter les salles A et B ;
- à l'ouest, une autre enfilade de pièces dont seule la salle C a été partiellement reconnue.

Solidaire du mur 201, la canalisation est partie prenante du premier état et semble limiter l'emprise de l'édifice au sud.

Le second état est matérialisé par l'adjonction du mur 210 qui semble traduire une extension de l'édifice au sud. Cette extension qui respecte la canalisation pourrait être d'une ampleur modeste, limitée à l'installation d'une latrine par exemple.

Les intérieurs des salles A, B et C ont subi d'importantes modifications où l'on discerne des changements fonctionnels. 5 sols superposés ont été mis en évidence dans la salle A, mais seul le sol final (béton de tuileau) paraît lié à l'utilisation de l'eau. La fonctionnalité des sols antérieurs, de structure beaucoup plus simple et à intercalations de couches d'occupation, ne peut être appréciée en l'état des recherches.

Dans la salle B, seul le sol final en béton de tuileau est identifié. La fonction hydraulique présumée de cette salle est renforcée par la structure d'angle dont seule l'empreinte est conservée et qui pouvait être une baignoire, par le pendage du sol vers la canalisation et par le dispositif d'évacuation des eaux usées de cette salle vers la canalisation. Un sol antérieur, supposé au niveau du ressaut des murs, remploie du béton de tuileau concassé provenant d'un sol non identifié encore plus ancien.

Dans la salle C, le sol de béton imitant le *terrazzo* ne peut être directement associé à l'hydraulique. Il représente un état final du sol de la salle laquelle eût, antérieurement, une autre fonction qui pouvait être celle d'un hypocauste si l'on en juge par la fumigation des parois internes.

De fait, seul l'état final de ces 3 salles est identifié : la fonction hydraulique des salles A et B est avérée. La porte aménagée entre les salles B et C procède de l'état final, de même que le dispositif d'évacuation de la salle B vers la canalisation. Il est possible que la mise en place des sols finaux des salles A, B et C soit contemporaine de l'extension de l'édifice au sud, ce que suggère le respect de la canalisation au moment de cette extension. Dans les états antérieurs, cette canalisation devait déjà faire office d'égout tout en évacuant vraisemblablement les eaux pluviales. Il convient d'observer que la canalisation n'était pas enterrée dans le substrat mais maçonnée au-dessus. Les mobiles d'un tel parti pris nous échappent en l'état actuel des recherches. Il est nécessaire de pondérer cette observation en considérant la possibilité d'un décaissement du paléosol pour l'édification du bâtiment, supposition qui n'a pu être vérifiée faute d'avoir sondé les abords de l'édifice.

La proposition d'un édifice thermal pour ce corps de bâtiment nous semble, à présent, justifiée ; dans l'état final des aménagements (salles en eau) mais aussi dans les états antérieurs vraisemblablement (canalisation, possible salle à hypocauste). Cette hypothèse est renforcée par les mobiliers architecturaux découverts dans les remblais d'installation de sols et de démolition : éléments de lambris et de dallages en schiste et marbre, fragments de *tubuli* et bobines d'espacement de cloisons chauffantes.

Aucune donnée chronologique ne peut être proposée pour la construction de ce corps de bâtiment. On observera toutefois l'identité en terme de module des murs et de nature des mortiers entre le premier état de cet édifice et la phase principale 1 de l'habitat résidentiel. Les sols finaux ne sont pas datés. Cependant, les mobiliers recueillis au fond de l'égout à l'aplomb du dispositif d'évacuation des eaux usées de la salle B indiquent que ces sols étaient fonctionnels à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

S'il s'agit bien des thermes de la villa, ceux-ci comportaient des salles de grandes dimensions (salles en eau de 4,60 x 4,90 m) du double de ce que l'on observe généralement dans les villas rurales. Cette observation, si elle se vérifiait, classerait la villa du Quiou dans la catégorie des villas de grand standing.

## Conclusion

Sans conteste, l'évaluation débouche sur des conclusions positives. Outre qu'ils ont permis de valider les présuppositions quant à l'organisation de la villa, à la localisation de l'habitat résidentiel et à la mise en évidence d'une aile à vocation thermale, les sondages ont révélé un potentiel stratigraphique très important et, en corollaire, une conservation d'environ 0,50 m des murs maçonnés au-dessus du sol de construction, fait plutôt rare sur les villas rurales généralement arasées au niveau des fondations.

Deux phases principales ont été reconnues tant au niveau de l'habitat résidentiel qu'au niveau de l'aile thermale. Une phase antérieure est vraisemblable et des réaménagements secondaires sont avérés. Si les sols de l'habitat sont totalement arasés du fait de leur établissement sur une terrasse destinée à compenser la pente naturelle du terrain -l'habitat est en léger contrebas- les sols successifs de la cour, sont, en revanche, parfaitement conservés. Ceux-ci correspondent manifestement aux différentes phases mises en évidence sur l'habitat. Avec les intercalations de remblais et de niveaux d'occupation, la puissance de la stratigraphie de la cour à l'aplomb de l'habitat atteint 0,60 m. Il est logique d'en déduire qu'il en va de même pour les niveaux archéologiques extérieurs, autour de l'habitat.

Le potentiel de l'aile thermale est tout aussi conséquent : superposition de sols, cloisonnements, changement de fonction de certaines salles avec, outre la conservation des sols antérieurs, celle des sols de l'état final même si ceux-ci sont parfois en interface avec la couche arable. L'égout soigneusement maçonné dénote un souci de salubrité que seuls comportent les établissements ruraux de haut niveau.

A notre sens, deux facteurs ont été principalement déterminants dans la conservation intéressante des niveaux et des murs : L'exhaussement des sols (au niveau de l'habitat surtout) et l'ampleur modeste des récupérations postérieures des matériaux de construction lesquels abondent à l'état naturel dans la région (pierre de jauge), à la différence des villas du bassin de Rennes où l'absence de pierre à bâtir a incité les carriers du Moyen-Age à récupérer systématiquement les pierres de fondation des murs. Indéniablement, la conservation des murs appareillés sur environ 0,50 m de hauteur dans la terrasse de l'habitat et dans l'aile thermale -et l'on peut présumer qu'il en va de même dans les ailes encadrant la *pars urbana*- est un facteur particulièrement favorable dans l'optique d'une mise en valeur du site.

La faiblesse des données chronologiques demeure le point le plus faible de cette évaluation, inhérent à l'exiguïté des secteurs fouillés ciblés prioritairement sur les structures. Toutefois, le potentiel d'acquisition des données chronologiques existe dans la stratification des niveaux de la cour et des niveaux extérieurs. L'occupation du site au début du I<sup>o</sup> siècle ap. J.-C. est avérée et la phase principale 1 de l'habitat intervient dans le courant de ce siècle. Au III<sup>o</sup> siècle l'égout maçonné fonctionne toujours et les rares éléments recueillis dans les niveaux superficiels montrent que l'occupation se prolonge jusqu'au dernier quart du III<sup>o</sup> siècle. Malgré l'absence de tout mobilier datable du IV<sup>o</sup> siècle, tant dans les sondages qu'en prospection de surface, on ne peut, en l'état actuel, conclure à l'absence de toute occupation au Bas-Empire.

L'opulence de la villa est attestée, outre l'importance de l'aile thermale, par les enduits peints muraux et surtout par les matériaux de revêtement en pierre (dallages de sol et lambris) où les marbres importés des Pyrénées et du bassin méditerranéen (porphyres) concurrencent les schistes métamorphiques provenant de la couronne des massifs granitiques de Dinan ou Bécherel. Il faut noter, parmi ce matériel, la présence de *crustae* (petites plaquettes de marbre: disques, triangles) et de deux tesselles de mosaïque, l'une blanche, l'autre noire, provenant vraisemblablement d'un décor mural d'après leur modeste section, et qui devaient composer, avec les peintures, la décoration pariétale des principales pièces de la villa.

Une telle opulence suppose une accumulation de richesses tirée de l'exploitation du sol. De telles villas sont généralement le centre de grands domaines agricoles mais la villa du Quiou est installée au cœur du bassin calcaire myocène du Quiou. C'est le seul bassin de la région où l'on trouve, en grande quantité, la pierre à chaux nécessaire à la fabrication des mortiers employés dans les constructions antiques. Le calcaire du Quiou a notamment approvisionné la ville romaine de Corseul. Son exploitation était évidemment une importante source de revenus. Pour la villa du Quiou, une exploitation mixte, agricole et pierre à chaux, est une hypothèse à prendre en considération.